CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU GRAND CLERMONT

LE GRAND CLERMONT 2020
UNE AMBITION COLLECTIVE

Actes des assises du 4 juillet 2015

le Grand Clermont
phénomène actif

Sommaire

Liste des intervenants	3
Éditorial	4
Allocution d'ouverture par Jean-Marc MONTEIL, Président du Conseil de Développement	5
Le Grand Clermont, socle d'une autre métropole pour la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes	9
L'industrie par nature	13
L'avenir digital du Grand Clermont	17
La santé, une ambition nouvelle	21
La vitalité au cœur du décor	26
Vers un nouvel art de vivre la culture	30
Le Grand Clermont touristique : d'une logique de territoire à une logique de destination	34
Un territoire de nature singulière	38
Allocution de clôture par Dominique ADENOT, Président du Grand Clermont	42

Liste des intervenants

Le Grand Clermont, socle d'une autre métropole pour la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes

Albert ODOUARD, géographe, ancien Président de l'Université Blaise Pascal
Jean-Pierre GUILLAUMAT-TAILLIET, architecte-urbaniste, ancien directeur de l'Agence d'Urbanisme de Lyon

L'industrie par nature

Denis TESSIER, Directeur délégué d'ENGIE Auvergne-Centre-Limousin

L'avenir digital du Grand Clermont

Franck RAYNAUD, Président du Cluster du numérique "Auvergne TIC"

La santé, une ambition nouvelle

Jean CHAZAL, Doyen de la Faculté de Médecine – Université d'Auvergne, Neurochirurgien des Hôpitaux, Professeur d'Anatomie

La vitalité au cœur du décor

Pascal THIBAULT, Président de l'ASM Omnisports
Pascale DUCHÉ, Professeur en "Physiologie de l'Exercice et Nutrition" - Université Blaise Pascal

Vers un nouvel art de vivre la culture

Rosalie LAKATOS, Présidente de l'association "les navigateurs"
Sylvain GARCIA, chargé de communication au Service Université Culture - Université Blaise Pascal

Le Grand Clermont touristique : d'une logique de territoire à une logique de destination

David DE ABREU, Président de l'Agence Locale de Tourisme Riom-Limagne / Directeur de l'Agence des Musiques des Territoires d'Auvergne

Un territoire de nature singulière

Raymond AMBLARD, ancien Directeur adjoint de la Direction Régionale de l'Equipement Auvergne
Jean-Claude GUILLON, Directeur Développement Durable du groupe Limagrain
Pierre MOSSANT, Directeur du Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne

Éditorial

L'évolution territoriale qui consacrera Auvergne - Rhône-Alpes comme la deuxième région française après l'Ile-de-France, conduit nécessairement à penser le Grand Clermont comme le socle d'une métropole d'équilibre au sein d'un nouvel ensemble régional. Sans développer, dans cette courte introduction, une analyse sur les villes de plus de 100.000 habitants de la future région, sans faire appel à la réalité heureuse de notre pôle métropolitain, nous pouvons néanmoins souligner combien l'évolution de nos logiques territoriales est essentielle pour le développement de nombreux projets intégrateurs. Il s'avère en effet indispensable d'être en mesure de situer nos propres forces dans le grand ensemble qui se dessine.

Il est évidemment impossible de traduire dans la livraison qui vous est proposée l'ensemble des sujets traités dans le cadre de notre conseil ni de décrire les méthodes et cheminements qui conduisent à l'émergence, à l'actualisation et à la formalisation des propositions ou recommandations avancées. Il importe cependant de rappeler que l'ensemble du travail accompli, depuis bientôt trois ans, l'est au nom de convictions véritablement partagées, adossées à la volonté opiniâtre de contribuer à un grand dessein.

Aussi modestes soient-ils, les textes proposés ici se veulent des témoins de nos engagements et une quête de l'écho des vôtres.

Le Président du Conseil de Développement

Jean-Marc MONTEIL

Allocution d'ouverture par Jean-Marc MONTEIL, Président du Conseil de Développement

Mesdames et Messieurs les Parlementaires
Mesdames et Messieurs les Maires
Mesdames et Messieurs les élus
Madame le Recteur
Monsieur le Secrétaire Général des Affaires Régionales représentant le Préfet de Région
Monsieur le Président du Parc Régional des Volcans d'Auvergne
Messieurs les Présidents des Conseils de Développement de Grenoble Alpes Métropole et de Saint-Etienne Métropole qui nous font l'honneur de leur présence
Monsieur le Président de l'Université
Mesdames et Messieurs
Chers amis

Je voudrais avoir à cet instant une pensée pour notre amie Catherine Damesin qui nous a quittés après avoir œuvré si efficacement à nos côtés. Je veux aussi me souvenir, qu'à notre dernier colloque, Monsieur François Michelin, assis au premier rang, nous accordait, aux côtés de Monsieur Jean Dominique Senard, une oreille attentive.

Mesdames et Messieurs

L'évolution territoriale, qui fera d'Auvergne-Rhône-Alpes la deuxième région française après l'Ile-de-France, conduit nécessairement à penser le Grand Clermont comme une métropole d'équilibre au sein d'un nouvel ensemble régional. Sans développer ici une analyse des rapports géodynamiques entre les grandes villes de plus de 100.000 habitants qui constitueront la future région, nous devons, cependant, situer nos propres forces dans ce grand ensemble. Il convient, en effet, d'être rapidement en mesure de montrer en quoi l'Auvergne et le Grand Clermont, comme territoire de projets intégrateurs, sont essentiels pour le développement de ce futur grand espace européen auquel nous allons appartenir.

On pourrait penser inutile de rappeler la puissance industrielle de notre territoire mais la discrétion qui imprègne la culture auvergnate conduit trop souvent les observateurs extérieurs à nous percevoir comme technologiquement éloignés des développements les plus actuels. Or, de Michelin à Limagrain en passant par Aubert et Duval, Constellium, Théa, MSD, Alméry s, … , nous sommes au cœur même des développements les plus avancés, de l'innovation la plus hardie et d'une industrie de valeur mondiale agile et française. Notre empan international ne possède pas, toutes choses égales par ailleurs évidemment, d'équivalent en France. Comment imaginer que la grande région qui se dessine puisse se détourner de ce qui constituera une de ses grandes forces industrielles ! Il n'y a pas d'équivoque : nous sommes un vrai pôle économique occidental régional.

Par ailleurs, sans trop insister pour rappeler la qualité exceptionnelle de notre environnement naturel, il convient néanmoins de souligner qu'à la différence de nombre de grandes métropoles, dont

l'expansion a consommé leur environnement, nous ne sommes pas privés d'espace et de « poumons verts ». Là où beaucoup de villes et leurs extensions immédiates s'efforcent de préserver en leur sein des espaces de « respiration », Clermont et le Grand Clermont se déploient au cœur d'une nature singulière, ouverte et offerte à ses habitants. Comment imaginer demain qu'une nouvelle grande région détourne son regard de ces espaces à portée de courtes transhumances ! Comment concevoir également que cet axe autoroutier Nord/Sud, qui double la vallée du Rhône et charrie, dans les grands mouvements estivaux, une population significative d'européens du Nord ne soit pas appréhendé comme un puissant vecteur économique à développer !

Enfin, cette nature qui nous constitue n'est pas simplement un havre de paix pour l'entretien d'une nostalgie de « temps meilleurs », source illusoire de l'inspiration de toutes les uchronies. C'est, au contraire, une nature habitée et travaillée par des agriculteurs qui nourrissent une agriculture et une agrobiologie de premier rang à l'avant-garde des développements de la recherche. Ainsi n'est-il pas indifférent, par exemple, que l'INRA assure ici une de ses présences les plus fortes sur le territoire national, que Limagrain, dont je salue la présence de son Président, accélère son développement et son expansion internationale à partir de sa base locale et que notre centre de recherche en nutrition humaine soit au meilleur niveau scientifique.

Dans les domaines industriels, agricoles, agro-alimentaires, environnementaux ou encore du thermalisme, nos qualités et performances constituent, à l'évidence, « une marque » pour la future région. Dans d'autres domaines, universitaires et scientifiques, sanitaires et de prévention, sportifs et culturels, par exemple, nos compétences et performances se révèlent toutes à la hauteur des grandes capitales régionales. Si elles ne sont pas identifiables comme des marques spécifiques pour la future région, elles vont néanmoins en accroître très significativement le potentiel d'internationalisation par les complémentarités qu'elles expriment.

Il est évidemment insuffisant d'énumérer les atouts de l'Auvergne et du Grand Clermont pour soulever l'enthousiasme de nos voisins et provoquer en eux un irrépressible besoin de nous magnifier. Il ne faut, évidemment, n'entretenir aucune illusion, ni se laisser porter par une vision irénique du monde. La construction d'Auvergne-Rhône-Alpes, comme nouvelle entité, sera âpre, sans concessions spontanées, mais nécessairement pragmatique. C'est pourquoi, le travail que nous avons accompli, dans le cadre du Conseil de Développement, doit se poursuivre avec toujours la même opiniâtreté et avec l'objectif de participer à l'installation du Grand Clermont comme métropole d'équilibre en région. En effet, dans ce futur grand espace, la ville de Clermont-Ferrand, cœur d'une métropole en archipel, verra son statut évoluer et devra s'installer comme une des références nationales et européennes. C'est une chance, un remarquable enjeu et un objectif qui résonne comme une impérieuse nécessité.

Les propositions avancées par le Conseil de Développement dans ses livraisons successives sont maintenant, pour certaines d'entre elles, appropriées par les acteurs institutionnels. Leur destin est étroitement lié à l'engagement des uns et des autres mais il est aussi consubstantiellement attaché à la poursuite de nos propres engagements au sein du Conseil.

Les propositions d'actions, rendues publiques en juin 2014, constituaient ainsi autant de dossiers qui, pour être développés, réclamaient néanmoins qu'en soit assuré au plus près le suivi.

Certains d'entre eux, liés aux projets appelés alors « Ethanol 2G », au centre expérimental de prévention individualisé en Auvergne (CEPIA) et ceux liés au numérique ont fait, pour une part, l'objet d'une adoption par la région. Ils sont ainsi inscrits dans ce qu'il est convenu d'appeler la stratégie de spécialisation intelligente (S3) que porte, dans le cadre européen de l'horizon 2020, la collectivité régionale. Il faut absolument s'en réjouir. La complexité technique et stratégique de ces différents projets et la qualité des compétences, mobilisées au sein du Conseil de Développement du Grand

Clermont, trouvent ainsi leurs expressions dans la qualification de nouvelles trajectoires à l'échelle du territoire auvergnat.

S'agissant des propositions en rapport avec le tourisme dans ses différentes dimensions, il convient que le Conseil de Développement conduise son expertise jusqu'à livrer des montages opérationnels notamment en terme de tourisme d'affaires. L'objectif lié étant celui d'aider les élus du Grand Clermont à en conduire l'analyse et à décider des positions à adopter. Il était, de même, indispensable de poursuivre la réflexion sur le dossier « territoire de nature singulière » en réalisant des focalisations sur certains points essentiels (les enjeux agricoles, écologiquement situés, l'espace foncier et sa maîtrise, l'agriculture connectée, le choix de lieux emblématiques…). L'objectif est, là aussi, de fournir aux élus des propositions documentées pour nourrir leurs analyses et leurs décisions.

Ces dossiers, doivent être appréhendés comme faisant partie d'une réflexion intégrée. Cela, même s'ils peuvent être ou doivent être, pour des raisons évidentes de méthode et de finalisation, abordés de manière indépendante. En effet, dans les domaines qu'ils recouvrent, comme dans ceux en cours de traitement ou à explorer dans le cadre de nouveaux chantiers à ouvrir, l'engagement méthodologique et de fond du Conseil de Développement s'inscrit dans une conception d'ensemblier. Conception dans laquelle chacun des éléments se révèle ou peut se révéler comme un facteur ou une condition du développement pour les autres.

Par ailleurs, le travail accompli vers la création de ce que nous avions appelé alors un METALAB pour une politique en faveur de l'innovation a été soutenu. Il a mobilisé les énergies et les compétences. Aussi, constitue-t-il une base pour alimenter de prochains travaux pour de nouvelles propositions d'actions.

Principalement envisagée autour des interactions entre recherche publique et recherche privée, ce travail en faveur de la création et du développement des entreprises innovantes et d'une stratégie concertée du développement scientifique et technologique, suppose que les différents partenaires potentiels engagent des coopérations organiques.

Compte tenu de l'indépendance des objectifs et des différences de finalités apparentes des entreprises, des établissements de recherche et de formation supérieure, il est parfois difficile, dans notre pays, de faire dialoguer les unes avec les autres. Si les coopérations entre les laboratoires et les entreprises trouvent heureusement, et le plus souvent au meilleur niveau, le cadre et les moyens de leurs expressions, des préventions demeurent. Alimentées par des stéréotypes tenaces et trop souvent entretenus par ceux qui se situent le plus loin des réalités scientifiques et technologiques, ces préventions ne peuvent se lever que dans l'activité partagée pour promouvoir des interactions de qualité entre recherche publique, recherche privée et entreprises au service d'une innovation ouverte. Ces interactions constituent un des enjeux les plus importants sur le plan économique et sont loin d'être indifférentes pour l'émulation scientifique.

Dans le domaine des relations avec les entreprises, les performances de la recherche publique française, en particulier de sa composante académique, ne semblent pas au même niveau que celle des pays comparables, d'où la nécessité d'envisager le dialogue institué comme vecteur de rapprochement. Le risque de confondre les objets de recherche relève d'une méconnaissance réciproque. La crainte ou le souhait de pilotage de l'une (la recherche publique) par l'autre (l'entreprise) encombre fictivement et inutilement l'espace de dialogue.

Dans la réalité d'une grande région Auvergne-Rhône-Alpes, il y a donc un profond intérêt à concevoir et à réaliser, dans notre espace métropolitain, la structure qui associe les acteurs effectifs de la recherche publique et de la recherche privée. Dans le cadre des appels d'offres du programme d'investissement d'avenir de la France, le projet auvergnat, dit I-site, qui associe le monde académique

à travers ses universités, ses écoles, les organismes nationaux de recherche et les entreprises les plus avancées s'y emploie. Cela, de telle sorte que les « objets » scientifiques, technologiques et d'innovations, les compétences et formations que leur traitement réclame, nourrissent les interactions entre les uns et les autres. C'est de laboratoire dans et hors les murs pour une pensée dans et hors les murs dont il s'agit pour générer de nouvelles offres et réponses industrielles, économiques et scientifiques. Chacun sait, en effet, que la France et l'Europe ne parviennent pas à renouveler leur tissu économique aussi rapidement que les Etats-Unis. Cela vaut aussi à l'échelle d'une grande région comme le sera Auvergne-Rhône-Alpes. Une part de notre réflexion et de nos actions doit s'inscrire dans ce champ de préoccupations, cela d'autant que nous entrons dans un espace « augmenté » dans lequel il convient de s'installer bien charpenté.

Relever avec succès ces différents défis réclame de s'adosser à une richesse de contextes susceptible de contribuer significativement au dépassement des enjeux qu'ils traduisent.

C'est pourquoi le Conseil de Développement s'est attaché et s'attache à la promotion des valeurs émancipatrices de la culture et du sport. Il indique leur contribution à la qualité d'un vécu collectif et partagé qui promeut et soutient la cohésion sociale. Adossées à la création, au regard de l'autre, à l'originalité, au dépassement de soi, à l'émotion partagée, les pratiques culturelles et sportives définissent des façons d'être ensemble qui fournissent des repères pour appréhender l'âpreté des vécus quotidiens. C'est pourquoi, il convient de s'attacher à la promotion de leurs moyens et de leurs espaces d'expression. Plus proches qu'ils ne l'imaginent parfois, la culture et le sport s'inscrivent naturellement au cœur des projets de société mais pas seulement. Ils constituent aussi des vecteurs puissants de développement économique et de réalisations individuelles et collectives au service d'un mieux-être ou d'un bien être qui demeurent, à l'échelle d'une vie humaine, une quête permanente.

Dans la perspective d'une nouvelle région où notre métropole « donnerait l'équilibre occidental », nous devons donc, sur la qualité et parfois sur la singularité de nos expressions culturelles et sportives, bâtir un « bloc » repérable qui développe et solidarise l'excellence des productions de notre territoire en ces domaines.

Eclairer les politiques publiques, avec l'unique préoccupation de servir l'intérêt général, c'est-à-dire celui du plus grand nombre, constitue à la fois l'objet et l'ambition du Conseil de Développement.

C'est pourquoi, si le Conseil de Développement n'est ni une structure, ni un organisme de recherche ou de prospective, il lui est néanmoins possible, à travers la diversité des femmes et des hommes qui le constituent et donc de la pluralité des compétences exprimables et exprimées en son sein, de s'attacher à définir et à approfondir des domaines qui lui semblent stratégiques pour notre avenir.

Les présentations qui vont suivre se veulent une illustration concrète de cette ambition collective.

Jean-Marc MONTEIL,
Président du Conseil de Développement du Grand Clermont

Le Grand Clermont, socle d'une autre métropole pour la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes

La nouvelle donne régionale impose la mobilisation de tous les acteurs autour des villes du réseau auvergnat pour entreprendre, avec de nouveaux partenaires.

70 000 Km² ; 7,6 millions d'habitants ; 2ème région de France ; 7ème région d'Europe ; un PIB de 230 milliards d'euros

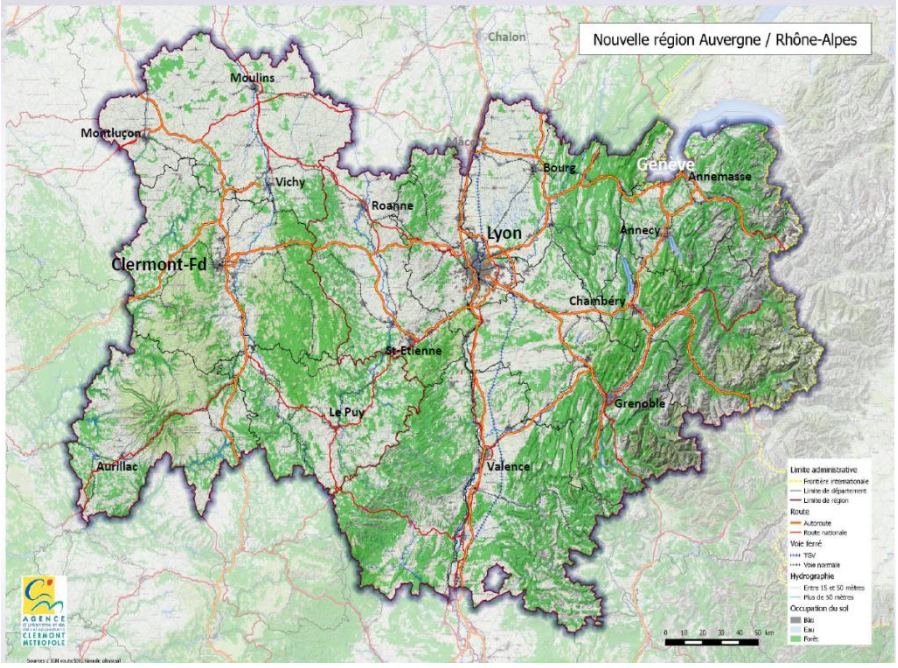

L'Europe est un système de petites villes à l'échelle du monde :

- 2 métropoles mondiales : Paris et Londres (unités urbaines de plus de 10 millions d'habitants)
- 24 métropoles majeures de rang européen. L'unité urbaine de Lyon, 2ème pôle urbain français après Paris, est au 17ème rang européen avec 1,6 millions d'habitants.

C'est principalement la forte interaction des réseaux de villes qui organise la trame urbaine européenne.

Rhône-Alpes c'est un réseau de :

- 2 métropoles, celle de Lyon (59 communes) qui remplace la communauté urbaine de Lyon et celle de Grenoble (49 communes),
- et de 16 communautés d'agglomération dont Saint-Étienne qui doit devenir communauté urbaine.

Une structuration des flux Nord-Sud à partir des données géographiques

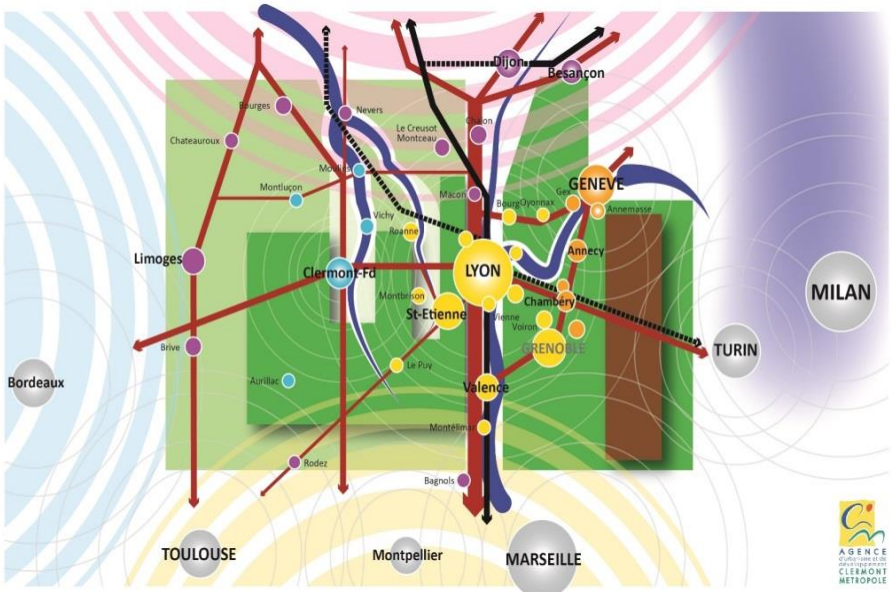

L'Auvergne compte 6 communautés d'agglomération dont celle de Clermont qui doit devenir communauté urbaine.

L'agglomération clermontoise est à la tête d'un pôle métropolitain ; son degré de métropolisation est comparable à celui des autres systèmes urbains de province de même taille.

Le seuil de 20 000 habitants va modifier la géographie et le pouvoir des intercommunalités (le nouveau schéma départemental de la coopération intercommunale sera arrêté fin 2015, pour une entrée en vigueur des nouveaux périmètres un an plus tard).

Le réseau urbain auvergnat équilibre à l'Ouest les trilogies urbaines lyonnaise, Lyon-Grenoble-Saint-Etienne et savoyarde, Annemasse-Annecy-Chambéry.

La trilogie urbaine savoyarde

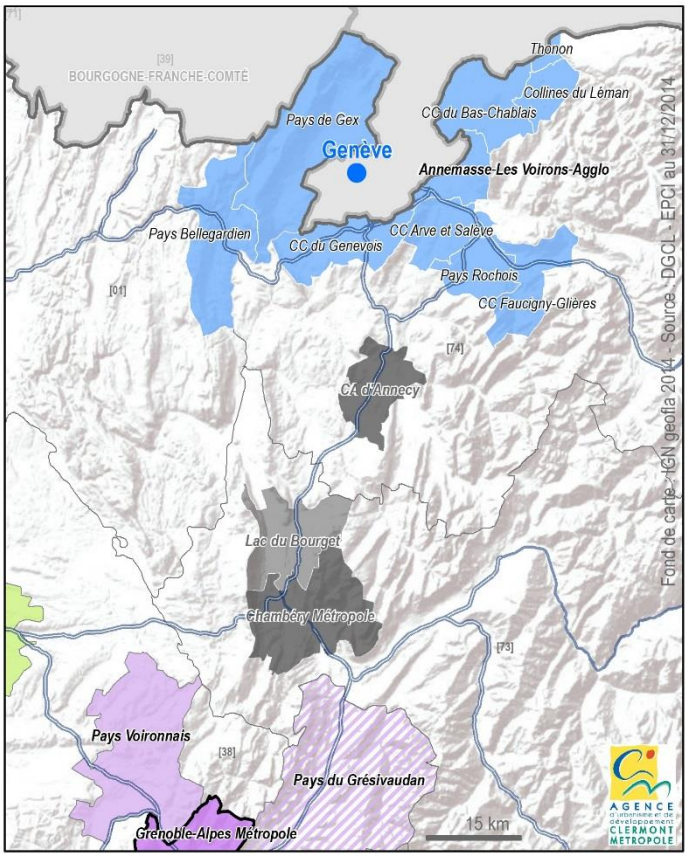

Une situation frontalière déterminante

L'influence ancienne de l'Italie :
annexée pour les uns, rattachée pour les autres, la Savoie rejoint la France le 24 mars 1860 par le traité de Turin.

L'influence actuelle de la Suisse :
27% des 300 000 travailleurs genevois habitent en France.

Province pauvre au début du XIXe siècle, la Savoie bénéficie des deux révolutions de l'or blanc :

- l'exploitation de la houille blanche et une production d'énergie bon marché ;
- le développement touristique lié au ski.

ANNEMASSE, une agglomération de 80 000 habitants (elle en comptait 600 en 1801) née du chemin de fer reliant la France et la Suisse.
Un espace frontalier profitant (et dépendant) de la dynamique genevoise : la proximité de Genève, métropole internationale, contribue au développement du travail frontalier et génère depuis longtemps un apport continu de population. Le pôle métropolitain international du « Grand Genève » est en cours de constitution.

L'histoire locale est aussi marquée par **une industrie de la métallurgie fine** issue de l'horlogerie implantée en Faucigny, au XVIIIe siècle, pour servir les grandes firmes genevoises. L'école royale d'horlogerie est créée à Cluses en 1844. Cette filière connaît une croissance spectaculaire avec la zone franche établie en 1860. Aujourd'hui, un pôle de compétitivité regroupe les activités de décolletage et d'outillage.

ANNECY, une communauté d'agglomération de 140 000 habitants, à 40 km de Genève où travaillent plus de 5 000 frontaliers, ce qui en fait un lieu de vie prisé et cher.
Un site d'une qualité exceptionnelle, ancienne résidence des comtes de Genève, qui est devenu un haut lieu touristique entre lac et montagne.

Un territoire attractif qui a traditionnellement mis en valeur des produits locaux : le lait (Entremont), le ski (Salomon), la papèterie et qui accueille des unités décentralisées (Alcatel, les jeux vidéo Ubisoft…).
La Société Nouvelle de Roulements (suisse) s'est implantée en 1946 bénéficiant d'une énergie abondante et peu couteuse. Devenue une filiale de Renault, puis passée sous contrôle japonais en 2010, elle emploie près de 2 400 personnes dans le bassin annécien.

CHAMBÉRY, une communauté d'agglomération de 125 000 habitants.
L'ancienne capitale francophone du duché de Savoie est une « porte » : place forte militaire de la frontière franco-italienne, centre douanier, nœud routier et siège de la région ferroviaire des Alpes.

Toutes ces fonctions ont favorisées **le développement de services** administratifs : préfecture, cour d'appel, université et la création de la banque de Savoie (absorbée par la banque populaire en 2008, mais elle a su conserver son réseau local).

Une industrie du bâtiment est née, à la fin des années 40, de l'ouverture des stations de ski alpin : Vicat, Placoplatre… La Société du **Verre Textile** (Saint-Gobain) prend son essor en 1955 du fait de la présence d'une main d'œuvre abondante et de bonne qualité, de la proximité de centres industriels, notamment textiles,

importants, à Lyon, Grenoble, en Suisse et en Italie et d'une abondante force motrice électrique. Cette société est aujourd'hui aux mains du canadien OCV.

La trilogie urbaine Lyonnaise

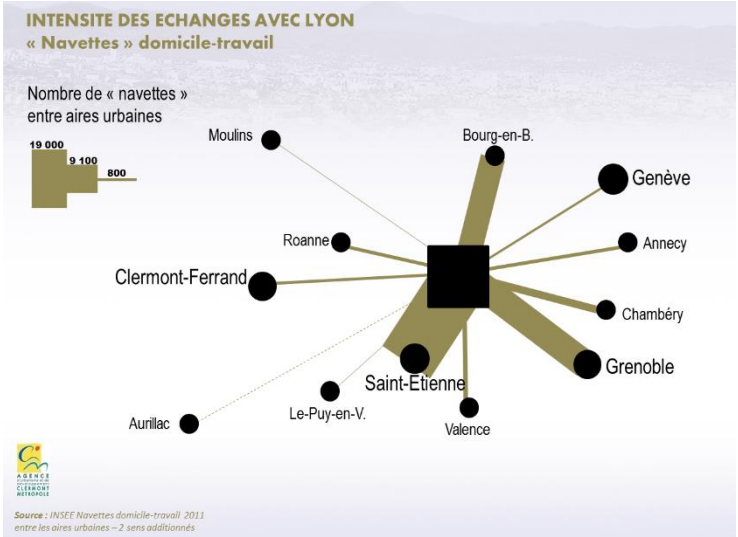

Un réseau urbain sous domination lyonnaise

Une aire métropolitaine lyonnaise attractive, de 2,1 millions d'habitants, qui enregistre des progressions de population significatives.
Une agglomération lyonnaise, moteur démographique pour l'ensemble de l'aire métropolitaine et principal facteur de périurbanisation.

Un système urbain animé par une grande intensité des échanges

Avec plus de 145 milliards d'euros de PIB, la région lyonnaise est le 5ème PIB régional d'Europe. Lyon est une capitale économique riche, le pouvoir d'achat moyen y est élevé.

LYON, une agglomération de 1,3 millions d'habitants, dans un site difficile, à la confluence du Rhône et de la Saône, (la place Bellecour n'est hors d'eau que depuis 1856) et dont le principal flux autoroutier français traverse encore la ville. C'est un lieu de passage, ouvert sur l'extérieur, peu enraciné sur son territoire, plus habitué à gérer des flux, à faire commerce de produits fabriqués ailleurs. C'est une ville du foot.
Son histoire est liée à celle de la soie venue d'Italie, produite aux alentours et vendue dans le monde entier puis de la mécanisation (le métier Jacquard de 1801), enfin des tissus artificiels et synthétiques. De la chimie des colorants sont issus les procédés chimiques pharmaceutiques : Bayer produisait des colorants comme la fuchsine et l'aniline et invente l'aspirine en 1899 puis l'industrie pétrochimique.
Les fonctions de **services aux entreprises** s'implantent sur le site et le renforcent : le Crédit Lyonnais (absorbé par LCL et qui a perdu son réseau local), l'expertise comptable, la recherche de pointe, la presse, la logistique, les transports...
Toutefois, ces atouts ne lui ont pas permis de se hisser au niveau des très grandes métropoles européennes, comme Barcelone.

GRENOBLE, une agglomération de 430 000 habitants, implantée sur un site de plaine, cernée par les montagnes.
Traditionnellement, la ville a vécu sur sa ressource locale, l'élevage. Sa notoriété autour de la ganterie et de la mégisserie, lui confère un pouvoir d'administration avec son parlement et une influence qui s'étend jusqu'à Bron et Villeurbanne. C'est aussi une place militaire, face à la Savoie.
Elle doit son développement à la deuxième révolution industrielle et à l'hydroélectricité. De grandes entreprises de dimension internationale, participent à la construction (Caterpillar) et à l'équipement des barrages (Alstom, Schneider,...).
La troisième révolution est celle de l'informatique. A la fin des années cinquante, Louis Néel, Prix Nobel de physique, installe le centre d'études nucléaires de Grenoble, qui présidera au formidable essor du bassin grenoblois. Les plus grandes entreprises mondiales du numérique, dont Hewlett-Packard, s'y implantent. En relation avec le Commissariat à l'Energie Atomique, la recherche privée et publique s'y développe.
Les jeux olympiques d'hiver en 1968 vont accélérer la modernisation de la région par la construction de grandes infrastructures (aéroport, rocade Sud, nouvel itinéraire ferroviaire). Surtout, cet évènement va propulser Grenoble au rang des villes connues dans le monde entier.
L'attractivité due à ces évolutions exceptionnelles a favorisé l'arrivée de populations dynamiques, diversifiées, jeunes, en âge de procréer et qui constituent l'un des principaux atouts de ce territoire.

SAINT-ETIENNE, une agglomération de 400 0000 habitants, située dans un site intramontagnard contraint. Elle est l'héritière de **la première révolution industrielle**, c'est la ville du charbon, de la 1ère ligne de chemin de fer, de la métallurgie (Schneider-le Creusot 1836, la Société des Fonderies, Forges et Aciéries 1864, la Manufacture d'Armes) et du commerce (Manufrance, Casino). La filière textile a accompagné cette croissance de la métallurgie et son déclin.
En 1914, Saint-Étienne compte 250 000 habitants, 5 fois plus que Clermont-Ferrand mais, après la deuxième guerre mondiale, la fermeture progressive des mines, entraine la ruine de la métallurgie et du textile. Depuis 1968, la ville perd des habitants et ils ne sont plus que 170 000 aujourd'hui.

La reconversion du site est difficile. Saint-Étienne, pour mener sa reconversion, dispose d'un réseau performant et adaptable de PME. Le pôle de compétitivité Viaméca, dont le but est l'innovation de la filière mécanique, illustre ce potentiel. L'agglomération s'appuie également sur son université, son pôle design et ses échanges avec Lyon.

Le réseau urbain auvergnat

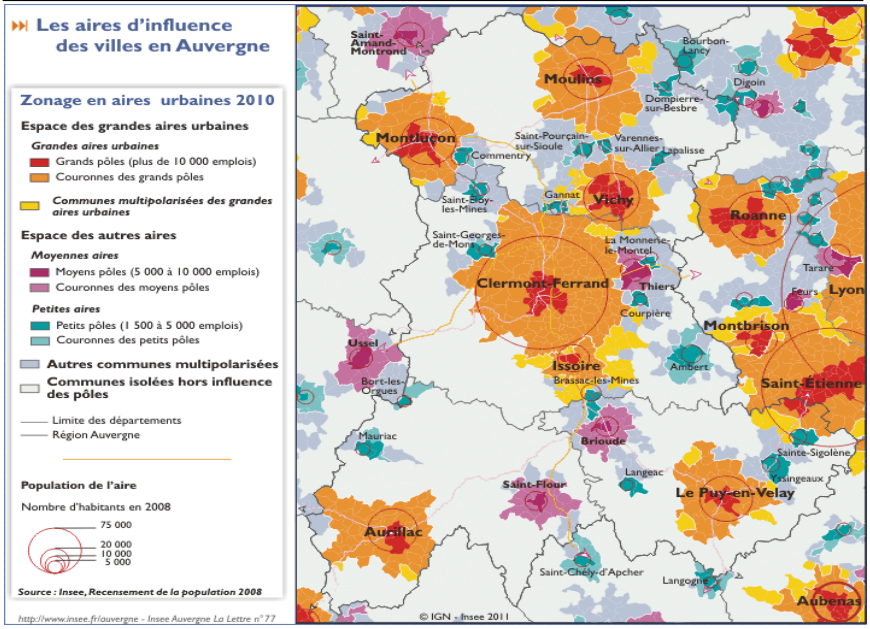

Clermont-Ferrand, une agglomération de 280 000 habitants, dans un pôle métropolitain qui, avec Vichy et Issoire, rassemble un peu plus **de 400 000 habitants**.

Cet ensemble constitue **la tête d'un réseau** qui comprend quatre autres villes : Moulins, Montluçon, Aurillac et le Puy-en-Velay.

Clermont s'est développé dans un amphithéâtre montagneux ouvert sur la plaine de Limagne et adossé au massif qui porte les volcans des Dômes. C'est une ville qui a mis en valeur ses terroirs agricoles et transformé leurs productions : les fruits des collines puis les céréales et les betteraves à sucre de la Limagne. Avec l'administration et les services la ville reste modeste et, en 1914, elle n'a pas 50 000 habitants.

Ville du foncier et du rugby, elle s'apparente aux villes du sud et elle va ignorer la première révolution industrielle.

En revanche, la mise en valeur agricole va se développer au xx° siècle avec la coopérative Limagrain et la production de semences, puis la recherche, publique et privée en biologie. Limagrain en devenant l'actionnaire majoritaire de Vilmorin, se hisse au rang d'une multinationale cotée en bourse, figurant parmi les premiers producteurs mondiaux de semences.

La deuxième révolution industrielle, celle de la chimie, va doter Clermont-Ferrand au xxe siècle d'une autre multinationale, Michelin. Elle fournira jusqu'à 33 000 emplois et elle conditionnera l'essor de la ville. La mécanique, la réparation ferroviaire et la construction aéronautique complètent cet ensemble industriel qui passera à côté de la troisième révolution industrielle.

L'essor des services administratifs, de l'université et de la recherche a compensé le recul des emplois chez Michelin, sans pour autant déclencher une attractivité importante permettant de retenir les jeunes adultes.

L'organisation urbaine et les activités économiques, y compris agricoles et agro-alimentaires de l'Auvergne, n'entrent donc pas en concurrence avec celles de Rhône-Alpes. Bien au contraire, elles en sont complémentaires et pourront s'afficher solidairement à leurs côtés.

La singularité de l'Auvergne réside dans l'existence de six villes implantées à la faveur de la marqueterie géographique. Clermont-Ferrand est naturellement la tête de ce réseau.

En Rhône-Alpes, les réseaux de villes se sont déjà singulièrement structurés autour de deux métropoles et trois pôles métropolitains.

L'enjeu pour l'Auvergne est, par conséquent, de réaliser au plus vite une métropole, seule capable de faire valoir son originalité, non seulement à l'intérieur de la nouvelle région mais aussi aux échelles nationales et européennes auxquelles Auvergne-Rhône-Alpes la positionne.

L'industrie par nature

Une Bio-raffinerie « forestière » de deuxième génération, perspectives locales et internationales

Les nouvelles techniques de fracturation hydraulique, mises en place au début des années 2000, ont permis aux États-Unis d'augmenter leur production d'hydrocarbures dans des proportions importantes. Ces technologies, permettant d'exploiter les poches de gaz et de pétrole non conventionnels, ont conduit les États-Unis, en 2015, à devenir le premier producteur mondial d'hydrocarbures. Plus que cette anecdotique hiérarchie, c'est avant tout le changement d'alimentation des « vapocraqueurs » par de l'éthane issu de l'extraction des gaz non conventionnels en lieu et place du naphta, qui devrait bouleverser considérablement le paysage des intermédiaires chimiques. La raréfaction et le renchérissement de molécules issues des coupes pétrolières, notamment le butadiène et le propylène, ouvrira ainsi des perspectives très favorables au développement des molécules bio sourcées.

1/ Quel marché mondial pour les molécules bio sourcées ?

De la cosmétique à l'emballage alimentaire en passant par l'automobile, l'ensemble des industriels (notamment européens) confrontés à une réglementation contraignante (REACH) mais aussi à la prise en compte de l'analyse de cycle de vie de leur produit, explore les potentialités de l'usage de molécules bio sourcées. Cette réalité est d'ailleurs attestée par le redéploiement et la réorientation des investissements. Dans un marché de la fabrication d'éthanol longtemps dominé par l'industrie céréalière et sucrière (aussi bien au niveau mondial que français), la présence de plus en plus affirmée des chimiquiers et des pétroliers (le groupe Total possédant des participations minoritaires chez des spécialistes de la conversion du sucre Renmatix et Gevo par exemple) démontre une modification structurelle du secteur, modification qui, compte tenu des multiples applicatifs de la molécule éthanol comme plateforme chimique, ouvre d'importantes perspectives de marché.

Outre son usage comme biocarburant, l'éthanol est une molécule plateforme qui est un intermédiaire important de synthèse dans l'industrie chimique (Tableau 1). En particulier, il peut être converti par déshydratation en éthylène, un monomère essentiel dans la synthèse de nombreux polymères dont le polyéthylène, le PVC (via le chlorure de vinyle) et le PET. Il peut aussi être transformé en butadiène, composant essentiel du caoutchouc synthétique après polymérisation.

2/ Le défi environnemental

L'adoption par le Parlement Européen le 28 avril 2015 d'un projet de loi visant à plafonner la production de biocarburants traditionnels (7%) devrait se révéler un formidable accélérateur pour la deuxième génération d'alcool (voie ligno-cellulosique). Les États membres de l'UE devront fixer un objectif national, au plus tard 18 mois après l'entrée en vigueur de la directive, pour les biocarburants avancés.
L'aspect environnemental constitue aussi un point saillant, autant en ce qui concerne les gaz à effet de serre, que sur l'utilisation de la ressource en eau. L'obligation de prise en compte du facteur changement indirect d'affectation des sols (CASI) et le « bonus » donné aux ressources ligneuses et aux déchets (directive 2009/30/CE – double comptabilisation) annonce une orientation encore plus grande quant à l'utilisation de ressources non concurrentielles avec l'alimentation. La plupart des gouvernements occidentaux réfléchissent au positionnement de limites d'émissions, lesquelles devraient condamner à terme les niveaux d'émission résultant de productions issues des céréales ou de la betterave. Il est clair ici que les productions d'alcools issues de la transformation de résidus de bois, ou de pailles de céréales, offrent une véritable alternative comparativement aux produits de première génération de la transformation de ressources agricoles. Le défi des années 2020 est de positionner une industrie d'avenir compétitive dans le cadre de la deuxième génération de production d'alcools tant pour les applications biocarburants que pour les applications « chimie verte ».

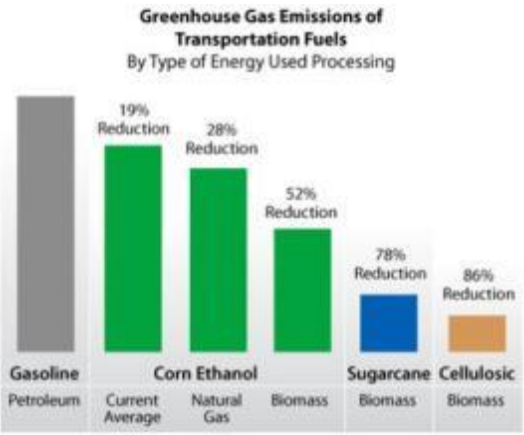

Source : Département de l'Energie (USA)

3/ La maturité industrielle de la production d'éthanol de deuxième génération

La production d'éthanol de deuxième génération est entrée en phase industrielle et commerciale avec notamment l'inauguration de l'usine POET-DSM (spécialiste néerlandais des Enzymes) dans l'Iowa (E.U) en septembre 2014. Des volumes conséquents sont désormais disponibles sur le marché, grâce à plusieurs unités utilisant ou mixant différentes technologies.

<u>Gazéification:</u>
INEOS BIO (Floride-E.U) : 30 millions de l/an
ENERKEM (Canada) : 38 millions de l/an

<u>Enzymatique (fermentation C5-C6):</u>
POET-DSM (Iowa – E.U) : 75 millions de l/an
BETARENEWABLES (Italie) : 75 millions de l/ an
GRANBIO (Brésil) : 82 millions de l/an

INEOS Bioplant Vero Beach Floride

Les gouvernements américains et brésiliens « accompagnent » très fortement le développement de la production d'alcool ou de carburant de deuxième génération et favorisent l'exportation de ces produits :

- Contrat de 210 millions de dollars pour le développement d'un nouveau carburant pour l'US Navy avec la réalisation de 3 bio-raffineries dédiées. (Objectif de 3.5 $ par gallon – diesel et carburant d'aviation Emerald Biofuels, Red Rock Bio, Fulcrum Bioenergy)
- Prime à l'export pour les producteurs brésiliens (0.3 % de crédit d'impôt sur la valeur des volumes exportés)

L'Union Européenne apparait plus en retrait dans le développement industriel de l'éthanol de deuxième génération. On notera toutefois les développements portés par le groupe danois Taurus en association avec l'entreprise française CIMV (démonstrateur industriel), la programmation du deuxième site de Betarenewables en Slovaquie ainsi que la pré-industrialisation du traitement initial de la biomasse dans le cadre du projet FUTUROL (Champagne Ardenne).

Les technologies apparaissent désormais matures autant sur la gazéification que sur la voie enzymatique. La nature de la ressource (pailles, bois feuillus, bois résineux) et la diversité de la bande passante sont des facteurs déterminants dans les procédés de bioraffineries retenus.

4/ La chimie verte, une incorporation de valeur ajoutée dans le domaine de la forêt

À l'instar de la France, l'Auvergne dispose d'un potentiel avéré de production de biomasse d'origine sylvicole, avec des prélèvements non encore optimisés. La ressource bois en tant que "matière première industrielle" s'inscrit en synergie de la récolte du bois d'œuvre : non seulement elle constitue un gage d'optimisation de l'exploitation de la forêt (coupe d'éclaircie, déchets d'exploitation), en confortant les débouchés traditionnels, mais encore elle assure une valorisation des différents produits connexes et sous-produits (dosses, délignures, sciures, écorces, copeaux) qui découlent de la transformation du bois d'œuvre en sciages. Ce marché industriel nouveau contribuera activement à la poursuite de la croissance de la récolte de bois en Auvergne dans toutes ses composantes : elle a déjà progressée de 406 000 m^3 entre 2010 et 2013, et l'objectif de 3 millions de mètres cubes mobilisés à l'horizon 2020 apparaît réaliste, soutenant ainsi l'activité dans les zones rurales forestières.

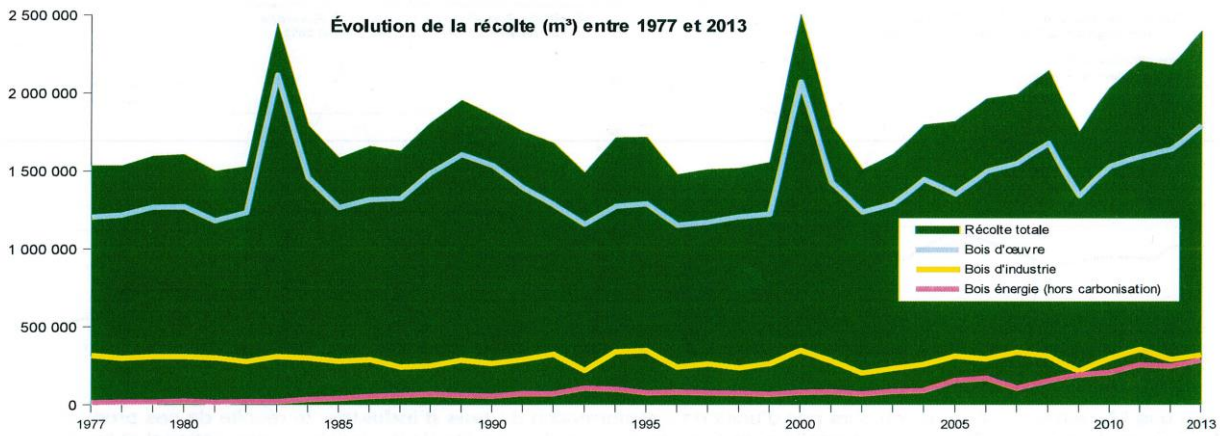

Agreste Auvergne

Le « bois chimie », compte tenu du besoin de la future unité industrielle (250 000 à 400 000 tonnes de bois en fonction de la technologie utilisée), constituera un outil structurant pour la filière bois dans une logique de complémentarité et en aucun cas en concurrence avec les acteurs traditionnels.

5/ Un projet local, catalyseur d'une filière globale

L'objectif est de créer, sur le territoire de la métropole, une unité industrielle d'une capacité de production annuelle de 100.000 tonnes à 150.000 tonnes d'alcool de deuxième génération (servant d'intermédiaire chimique – « building blocks ») , en partant d'une matière première biomasse (déchets forestiers…), ou de déchets à forte teneur en carbone et hydrogène.

La Métropole devra proposer les meilleures conditions d'installation à l'investisseur :

- Des options d'implantation géographique d'une unité industrielle, compatible avec les contraintes d'aménagement du territoire. A ce titre, le site de Montpertuis Palazol (communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier), ancien site Giat Nexter, compte tenu de sa caractérisation industrielle, pourrait pleinement correspondre pour l'implantation de cette bio raffinerie.
- Un environnement logistique adéquat pour assurer l'alimentation en matières premières et expédier la production de l'usine.

Cette implantation industrielle devra être conçue selon un modèle collaboratif. Si la bio raffinerie constitue le cœur de la production, l'optimisation des flux de matières entrantes (biomasse) et des flux d'énergie produits, doivent être mutualisés entre plusieurs entreprises permettant ainsi la création d'une plate-forme d'écologie industrielle dédiée aux usages de la biomasse associant recherches, formations et industries.

Selon la technologie retenue, l'investissement propre à la bio raffinerie est estimé entre 150 à 200 millions d'€ et conduira à la création d'environ 65 emplois directs. La future plate-forme devrait contribuer à la création de 200 emplois, en plus des emplois en zone rurale pour la collecte du bois.

6/ Une spécialisation intelligente dans le contexte de la future grande Région

La problématique de l'approvisionnement en biomasse constitue l'élément fondamental. Sans la sécurisation de la ressource, le territoire ne peut pas s'engager dans une stratégie de différenciation. A ce titre, l'Auvergne bénéficie de nombreux atouts qu'il s'agit là de transformer en réalité. Plus que les technologies, le « sourcing » est un élément discriminant pour minimiser les risques des investisseurs, garantir les volumes et, ainsi, la compétitivité sur un marché concurrentiel.
Il faut ajouter à cela le positionnement d'un site pouvant être dédié à la valorisation de la biomasse, l'expertise universitaire clermontoise dans le domaine de la chimie des procédés et un potentiel de demande en molécules biosourcées représenté par de grands donneurs d'ordre dont la manufacture Michelin.
Tout ceci confère à l'Auvergne d'indéniables atouts pour s'engager dans une stratégie gagnant-gagnant au sein de la future région « Rhône Alpes Auvergne ». La complémentarité de nos travaux avec les pôles de recherche et de compétitivité lyonnais et notamment Axelera (Chimie environnement) est avérée.

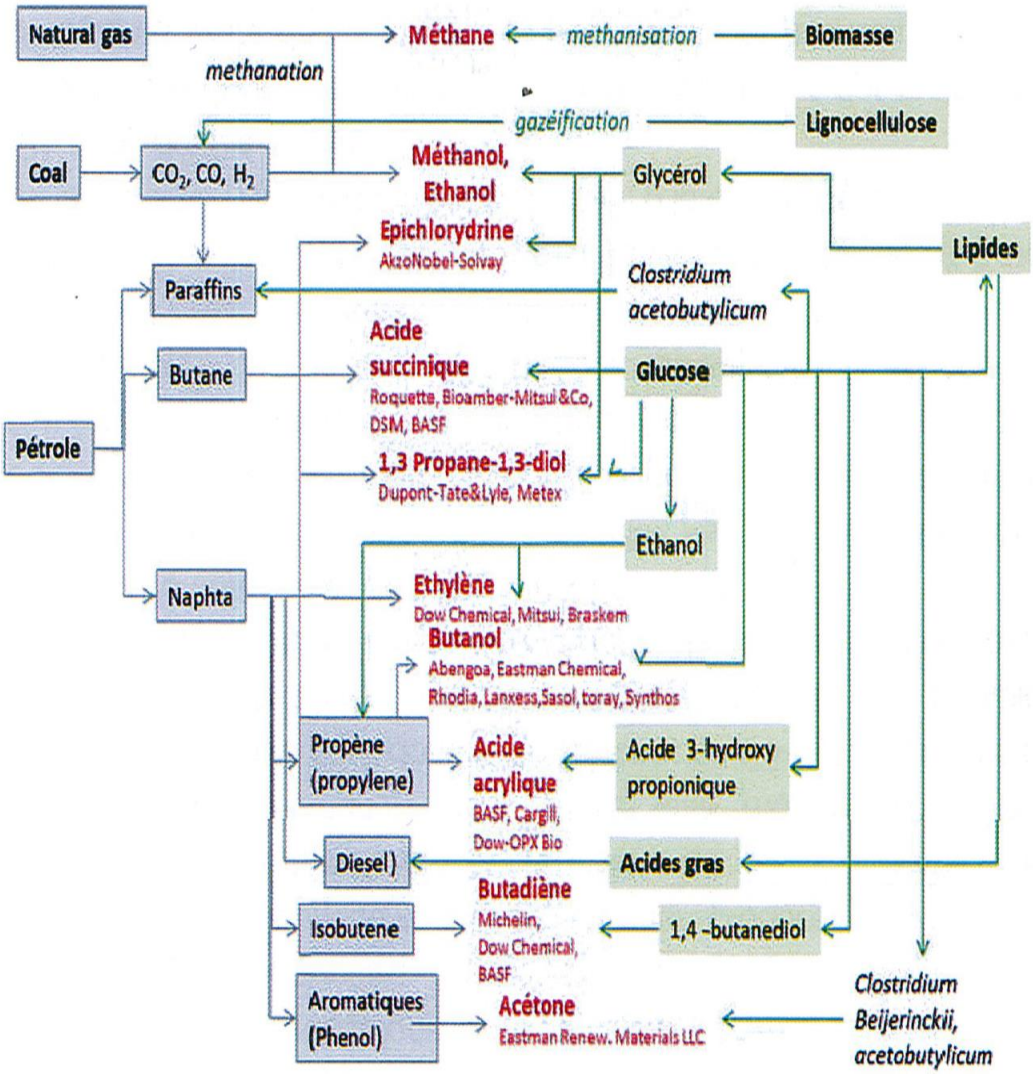

(Institut Carnot)

L'avenir digital du Grand Clermont

Une Métropole mobilisée pour l'entreprenariat numérique

Hier vu comme anecdotique, nul aujourd'hui ne peut contester la révolution industrielle et sociétale que constitue le digital et internet. Cette tendance de fond s'est répandue dans le monde entier et impacte tous les secteurs d'activités. Pourtant, la maîtrise de son langage et de ses potentialités, mélange de technologies et d'usages, de maîtrise d'ouvrage, de savoir-faire stratégique, de création et de co-création de contenus, de marketing des réseaux, de communication, de conduite du changement et de vision technologique reste mal appréhendés pour beaucoup. Ce vivier de productivité et de création de valeur a conduit le groupe numérique du Conseil de Développement du Grand Clermont à étudier et à proposer un programme ambitieux de soutien à la diffusion, se basant sur les atouts et les contraintes de notre territoire pour soutenir des chantiers impliquant privé et public pour l'avenir de notre économie. Notre groupe a travaillé en ayant en tête la question suivante : quelles actions (court, moyen et long terme) préconiser pour contribuer à décupler la prise en compte des enjeux du numérique et l'assimilation de cette nouvelle culture ?

1/ Éléments de contexte

Le numérique, une réponse à une problématique et la peur de l'inconnu

Au IVe siècle avant notre ère, la multiplication des opérations comptables liées au développement des premiers centres urbains conduit à l'apparition de l'écriture en Mésopotamie. Il s'agit d'une réponse technique aux besoins de scribes devant se doter d'aide-mémoire afin de garder des traces des opérations toujours plus nombreuses dans leur travail quotidien.

Les effets de l'écriture sont ensuite démultipliés par l'invention du caractère mobile d'imprimerie par Gutenberg au XVe siècle. Lors de son apparition, l'invention de Gutenberg ne connaît un succès que très mitigé car très décalée et en rupture pour l'époque. Dans le numérique, il est très fréquent que le potentiel d'une solution nouvelle ne soit pas perçu immédiatement à sa juste valeur. Cela est d'autant plus vrai qu'on parle de nouveautés qui renvoient à notre peur de l'inconnu. La peur de ne pas maîtriser ou connaître à priori les solutions digitales constitue un important frein à leur adoption, particulièrement en France.

Cette peur se révèle d'autant plus importante que le numérique est assimilable à une nouvelle langue, que l'on ne nous apprend pas (ou mal), que l'on soit jeune… ou moins jeune.

Mutation économique et sociale

Aujourd'hui évalué à 5.5 % du PIB, 3.3% d'emplois directs et impactant 6% des emplois en indirect, les analyses économiques prévoient que le secteur du numérique génèrera 20% de la croissance mondiale à l'horizon 2020. Appliquée à tous les secteurs économiques, cette mutation porte en elle matière à solutions sur des enjeux mondiaux tels que préservation des ressources premières, réduction de la faim dans le monde, accès à l'éducation et aux soins pour tous. Et ces espoirs ne prennent pas en compte ce qui ne peut aujourd'hui être appréhendé, tellement les potentialités du digital et d'internet croissent et se multiplient, et nécessiteront l'élaboration de nouveaux outils statistiques.

Les freins de diffusions sont multiples : conservatisme, acculturation, décalage de formation des nouvelles générations et des adultes aux outils et usages, limites d'accès aux infrastructures performantes.
Aujourd'hui, la région Auvergne a investi fortement pour dépasser certains freins de diffusions, tant sur le plan matériel qu'en soutenant les acteurs qui travaillent ensemble à accélérer des programmes de travaux montants et descendants.

Usagers et pouvoirs publics face aux évolutions à venir…

Parmi les évolutions de l'internet à horizon 2025, un des scénarios les plus probables est « la guerre entre les acteurs ultra-dominants du web (Google, Amazon, Facebook, Apple…) dont l'emprise se sera encore renforcée ». Face à leur stratégie de rachat massif de concurrents potentiels au fil du temps, donc à l'omniprésence de ces grands acteurs, les usagers commencent à s'organiser notamment par des initiatives autour de l'économie collaborative.

Il n'y a pas de réponse unique quant à la réaction des pouvoirs publics face à l'hégémonie de ces « jeunes géants » du net. Les préconisations de notre groupe de travail suggèrent plus bas des pistes d'actions à mettre en œuvre face à cette situation dans laquelle nous sommes en présence d'une nouvelle culture, avec une nouvelle langue, et des modes de fonctionnement qui imposent en quelques mois une réorganisation de pans entiers de notre société.

C'est à ce stade que peuvent intervenir les pouvoirs publics, dans leur capacité à aider les citoyens pour s'approprier au mieux et au plus vite ce nouveau « langage économique ». En d'autres termes, nos préconisations permettront à la métropole clermontoise une imprégnation massive de cette culture et favoriseront l'apparition rapide d'une « civilisation numérique» selon l'enchaînement suivant :

Technologie + citoyens = révolution horizontale => nouvelle civilisation numérique

Gardons enfin en tête que les pouvoirs publics doivent créer les conditions évoquées ci-dessus tout en posant les bons garde-fous et en co-définissant le cadre éthique correspondant.

Une fois cette culture numérique et ce nouveau « langage » acquis, les français ont déjà prouvé dans un passé récent qu'ils savent comment être acteurs et en tirer efficacement parti.

Il y a donc urgence à travailler principalement 2 grandes pistes : l'éducation au numérique et la diffusion de la culture numérique (point de départ de la majorité des préconisations synthétisées ci-dessous).

2/ Existant métropolitain

Formations académiques en lien avec le numérique

Sur l'Académie, les établissements d'enseignements offre un panel d'offre de formation initiale jusqu'à bac+5.

En Enseignement Supérieur, les filières offrant un cursus diplômant sont notamment :
- Un IUT avec 4 départements orientés numériques : informatique, imagerie, métiers du multimédia et de l'internet, réseaux et télécommunications.
- Une option bioinformatique au sein du département génie biologique.
- Une école d'ingénieurs (ISIMA) qui délivre un diplôme d'ingénieur autour de 5 spécialités : calcul et modélisation, informatique d'entreprise, génie logiciel et systèmes informatiques, réseaux et télécommunications, informatique embarqué et architectures.
- Un master en informatique avec 3 spécialités : aide à la décision, génie logiciel et modèles / systèmes / intelligence.
- Les départements génie mathématique et génie électrique de Polytech.
- Une licence + un master à l'UFR « Sciences et technologies ».
- Un second IUT autour des DUT « Logistique et transport et informatique industrielle ».
- Un campus Supinfo (Bac+2 à 5 : informatique, systèmes & réseaux, développement logiciels et business intelligence).
- Une chaire industrielle sur la confiance numérique.

Recherche académique autour de laboratoires et écoles doctorales

La recherche académique va du plus fondamental au plus appliqué au sein d'unités mixtes portées par les universités et les instituts de recherche présents sur le territoire : INSERM, CNRS, IRSTEA, CHU. On retrouve :
- Un laboratoire d'informatique, de modélisation et optimisation des systèmes (le LIMOS) doté de 160 personnes (doctorants inclus).
- Deux écoles doctorales autour des sciences fondamentales et des sciences pour l'Ingénieur.
- L'ISIT, unité de recherche sur l'imagerie et l'instrumentation médicale.
- Les unités LISC (systèmes complexes) et TSCF (technologies de l'agriculture) de l'IRSTEA.
- Un laboratoire de mathématiques de par ses activités sur la conception de codes d'éléments finis ou de modèles de diffusion probabilistes.
- Le LPC (Physique Corpusculaire) et ses grilles de calcul.
- L'institut Pascal et son travail sur les applications de la géolocalisation et de la vision artificielle au pilotage de véhicules autonomes.
- Le Labex IMOBS3 sur la mobilité innovante.
- Le Labex CLERVOLC sur la modélisation et le monitoring de l'activité volcanique.

Ecosystème environnant

Pour imaginer les préconisations ci-après, entre janvier et juin 2015, le groupe de travail a rencontré la quasi-totalité des interlocuteurs impliqués de près ou de loin dans l'écosystème numérique dans sa configuration actuelle (participants S3, collectivités, écoles, universités, entreprises et groupements d'entreprises, acteurs du quartier numérique, de tiers lieux, d'incubateurs, acteurs de l'économie collaborative, etc…). Leurs éclairages ont fertilisé nos réflexions.

3/ Préconisations

Ces pistes d'actions ont pour but d'accélérer la mutation numérique des entreprises, d'exploiter l'énorme gisement de croissance que le numérique représente pour notre économie métropolitaine et de diffuser les usages et méthodes liés au numérique tout au long de la vie (et pas seulement en formation initiale).

Un réseau de « numlab »

Construisons un réseau de lieux de diffusion de la culture numérique (ouverts aux professionnels, au grand public, aux citoyens, aux jeunes, aux seniors, etc…). Ces lieux, dont plusieurs existent déjà physiquement et sont déjà prêts à se mettre en synergie, pourraient accueillir des fablab « physiques », des soirées d'informations thématiques, des concours de startups, des formations à la culture numérique (intra, inter-entreprises notamment). Ils assureraient un rôle de diffusion massive de cette culture évoquée plus avant. On y retrouverait aussi des séances de vulgarisation d'utilisations de solutions digitales appliquées à tel ou tel secteur d'activité (santé, culture, etc.,…). Ils pourront bien sûr servir de living lab.

Une version itinérante d'un numlab devra être conçu afin d'irriguer les territoires non pourvus en lieux physiques permanents. Ce qui fait peur, c'est ce que l'on ne connaît pas. Plus les habitants de la métropole clermontoise seront confrontés au quotidien au numérique sous toutes ses formes, plus ils connaîtront ce « langage » et plus ils parleront la langue numérique.

Moyens requis : un coordinateur inter-lieux, un programme d'animations, des correspondants dans les autres secteurs d'activités.
Synergie : des tiers lieux présents déjà approchés (ex : incubateurs ESC Clermont Ferrand et Busi, épicentre coworking), collectivités déjà engagées dans des réflexions autour de lieux alternatifs autour du travail collaboratif, représentants d'entreprises et de groupements de filières (santé, mécanique, etc..).

Un « fablab » virtuel pour projets réels

Bâtissons un laboratoire numérique de prototypage d'applications. Ce fablab virtuel serait constitué de briques « logiciels » (ex : signature électronique, authentification, coffre-fort numérique, etc…) que les porteurs de projets auraient à disposition et qu'ils pourraient utiliser pour construire leurs prototypes d'applications. Tous

ces porteurs de projets pourraient dès lors rapidement construire la version bêta de leur application afin de la tester auprès d'un panel de clients testeurs (format living lab) en se concentrant sur le cœur de la plus-value marché.

Moyens requis : briques applicatives de solutions régionales (Almerys, IBO, Coffreo, Perfect Memory notamment) + ingénierie de projet amont + diffusion de l'outil auprès de toute l'économie régionale (cf. « Réseaux de messagers permanents » ci-dessous).
Synergie : l'ensemble des filières d'excellence de la métropole pourra bénéficier de cet outil unique en France tel qu'il a été pensé.

Un réseau de « messagers permanents »

Mettons en œuvre un réseau de personnes physiques, véritables messagers permanents qui font remonter les problèmes concrets des entreprises (hors numérique) pour les faire résoudre par la filière numérique, les laboratoires, les écoles et les universités.
Moyens requis : un correspondant par filière ciblée (soit entre 6 et 10 personnes pour couvrir l'intégralité des secteurs métropolitains).
Synergie : ensemble des filières (santé, agriculture, mécanique, aéronautique, culture, etc…).

Des places et des spécialités nouvelles de formation

Il existe un besoin massif et urgent de disposer de places supplémentaires dans le domaine technique. Il est également crucial de former au numérique les jeunes des autres filières (marketing, sciences, commerciales, sociales, etc..). Cela pourrait passer par une spécialisation pointue durant leur cycle.
Tous ces jeunes sont très attendus dans le secteur numérique mais également (et demain « surtout ») dans les filières hors numérique !
Synergie : universités, écoles, entreprises.

Créons des événements nationaux et internationaux récurrents

- Organisation 2 à 3 fois / an de grandes manifestations liées aux usages du numérique (généraliste ou thématique : santé, agriculture, culture, industrie, aéronautique, etc…), avec des « séquences de très haut niveau ».
- Parmi ces événements, organiser un Bigapps à l'échelle de la métropole clermontoise (avec concours de startups initiés sur les données du public, en partenariat avec des entreprises privées et à destination des nouveaux « passionnés » du numérique en mal de création d'entreprise et d'emploi autour du numérique).
- Organisation de « concours d'idées » chaque année en mixant les étudiants des filières numériques avec ceux des autres filières (sur la base de sujets proposés par des entreprises, des collectivités).

Une identité numérique

Dotons nos écoliers, collégiens, lycéens et étudiants d'une identité numérique (basée sur des solutions clermontoises déjà existantes en la matière, notamment chez Almerys et Coffreo). Cela passe par des moyens de stockage personnels typés « domicile numérique » et d'authentification numérique. Concrètement, chaque jeune se verrait offrir durant ses études (et pour sa vie professionnelle ensuite) les principaux outils pour lui permettre de disposer des bases de sa future vie numérique.

Moyens requis : un coordinateur projet, un référent par société partenaire, des espaces de stockage en data centers et des systèmes d'authentification physiques le cas échéant.
Synergie : rectorats, départements, régions et ministères.

Coordination globale

Coordonnons l'ensemble de ces actions notamment avec le futur quartier numérique clermontois et en lien avec l'ensemble de l'écosystème qui se construit au fil des mois.
Moyens requis : une personne à plein temps basé principalement dans le quartier numérique.

La santé, une ambition nouvelle

Le Centre Expérimental de Prévention Individualisée en Auvergne (CEPIA)

En France, comme dans tous les pays où le système de santé est très développé, la prévention devient une priorité en raison du coût toujours plus élevé du curatif. La nutrition et l'activité physique sont mises en avant pour prévenir la survenue de conditions pathologiques telles que le surpoids et l'obésité, causes majeures d'accidents de santé et d'invalidité dans la deuxième moitié de vie, particulièrement après 60 ans. La population de la région Auvergne est particulièrement touchée par ces problèmes, ce qui a conduit le groupe santé du Conseil de Développement du Grand Clermont à étudier et à proposer un programme ambitieux de médecine préventive, prédictive et personnalisée, sollicitant la participation de chaque citoyen souhaitant adhérer à ce programme. Sur des bases scientifiques robustes, développées en partenariat avec l'INSERM, un suivi à long terme est prévu avec la perspective d'une meilleure qualité de la vie sur toute sa durée.

1/ Le contexte

Espérance de vie et maladies chroniques

Dans l'Union Européenne, en 2011 l'espérance de vie au-delà de 65 ans était en moyenne de 18 ans pour les hommes et 21,4 ans pour les femmes. En France, cette moyenne établie en 2013 (INSERM) était plus élevée : 19,3 ans pour les hommes, 23,8 ans pour les femmes.

Notre pays se place cependant moins bien pour la mortalité prématurée avant 65 ans (12ème rang européen) et, en Auvergne, il est constaté une surmortalité par les maladies chroniques particulièrement les maladies cardio-vasculaires et les cancers.

Ces maladies chroniques auxquelles il faut ajouter les maladies respiratoires et les diabètes sont la cause d'un nombre important de décès (36 millions de personnes chaque année en Europe), avec comme facteurs de risque principaux la ***sédentarité*** (6 % des décès dans le monde), le ***surpoids*** et l'***obésité*** (5 %), éventuellement en association avec l'hypertension artérielle (13 % de décès), le tabagisme (9 %) et l'hyperglycémie (6 %).

Politique de santé

Le « **Plan Stratégie Nationale de Santé** » mis en place par le Ministère, relayé par les **projets territoriaux de santé avec des programmes d'accès à la prévention**, fait suite à l'analyse des coûts. Ceux-ci représentent pour la santé la dépense collective la plus importante, avec une augmentation régulière non contrôlée de l'ordre de 2,5 % par an.

Des inégalités considérables existent entre les sommes allouées au curatif et celles investies dans le préventif (de l'ordre de 1 à 400).

Dans les hôpitaux, là où se pratique le curatif, un plan drastique de réduction du nombre de lits est mis en place, et les lois de santé en cours de discussion ont pour objectif majeur de déplacer de façon significative le curseur du curatif vers le préventif.

Médecine nouvelle

La médecine évolue de façon très significative avec des progrès considérables dans le domaine de la technologie et de la compréhension des maladies.

De la médecine prédictive à la médecine préventive…
La mise au point des techniques de séquençage de l'ADN à haut débit permet le décryptage du génome humain. On assiste à une diminution spectaculaire des coûts de ces techniques qui relèvent de la prescription médicale mais qui deviennent aussi accessibles au plus grand nombre via internet.

La médecine prédictive, ou de prévision, a pour objectif d'évaluer le risque pour un individu apparemment sain, à partir de son histoire familiale et du décryptage de son génome, de développer au fil du temps une pathologie diminuant son espérance de vie.

Cette nouvelle approche favorise la mise en place de stratégies de dépistages, de diagnostics et de traitements susceptibles d'éviter ou de retarder leur apparition. C'est un des moyens de préserver le capital santé en installant une démarche « proactive », base de la médecine préventive.

… à la médecine personnalisée et participative
La préservation du capital santé de chacun suppose nécessairement une prise en charge et des décisions adaptées, personnalisées ou individualisées. En effet, il est aujourd'hui admis que chaque individu est unique, éventuellement atteint d'une maladie chronique dont le mécanisme peut être différent d'un cas à l'autre. Le citoyen informé est alors mis en situation de comprendre les enjeux de son bien-être et finalement d'être en capacité de prendre des décisions éclairées, en collaboration avec les praticiens et les payeurs, pour devenir **acteur de sa santé**. C'est la médecine participative.

Ce concept de médecine 4P (Prédictive, Personnalisée, Préventive et Participative) a été réactualisé en **médecine de précision** par B. OBAMA dans son discours de l'Etat de l'Union en janvier 2015 : « Tonight I'am launching a new Precision Medicine Initiative to give all of us access to the personalized information we need to keep ourselves and our families healtier ». Cette médecine de précision vient de faire l'objet d'un article scientifique dans le « New England Journal of Medicine » en mai 2015.

Nutrition, activité physique, métabolomique et génétique

La nutrition est un facteur clé déterminant de la santé, et notamment des maladies chroniques. Ces maladies liées à la nutrition constituent un facteur source d'inégalité sociale et de santé. Les coûts humains, sociaux et économiques des maladies liées au déséquilibre nutritionnel sont considérables.

Des recommandations basées sur de nombreux travaux scientifiques sont proposées par différentes organisations internationales et reprises par des comités d'experts nationaux. Le bienfondé de ces recommandations est évident. Il reste à les mettre en place par des stratégies en terme de prévention et d'engagement politique des Etats, avec la perspective d'agir tant à un niveau individuel que collectif.

En France, des améliorations sont obtenues depuis l'instauration du Plan National Nutrition Santé (PNNS) en 2001, et du Plan Obésité (PO) en 2010. Ces avancées politiques et scientifiques sont censées concerner l'ensemble de la population et masquent en réalité des disparités individuelles et sociales qui ont tendance à s'aggraver.

Des mesures nouvelles s'imposent donc en complément des actions de communication et d'information destinées à orienter la population vers des comportements nutritionnels adaptés ; il parait indispensable d'agir par une offre éducationnelle en terme d'alimentation afin d'orienter la prévention avec la prise en compte de facteurs de vulnérabilité individuels.

L'activité physique insuffisante, associée au surpoids et à l'obésité, représente la première cause de ***mortalité évitable*** dans le monde, plus que le tabagisme. C'est un facteur de surmorbidité, et finalement de surmortalité, en synergie avec des comportements alimentaires inadaptés tels que la surconsommation de boissons sucrées, une alimentation trop riche en sucres ajoutés (pouvant se compliquer d'hyperglycémie et de diabète) et en sel (pouvant générer une hypertension artérielle).

La pratique régulière d'une activité physique diminue le taux de mortalité de 30 % toutes causes confondues. C'est un facteur de prévention indiscutable des maladies chroniques les plus répandues. Ainsi, 30 % des cancers du sein et du colon, des infarctus, des accidents vasculaires cérébraux, 35 % des hypertensions artérielles, 50 % des diabètes de type 2 pourraient être prévenus par une activité physique régulière, estimée à 30 minutes de marche par jour. Il est admis qu'après 60 ans, des années (jusqu'à 14 ans) de vie en bonne santé pourraient être gagnées par la pratique de l'activité physique associée au traitement ou à la prévention de l'hypertension artérielle, du diabète et du surpoids. Chez le sujet plus âgé, la survenue de la dépendance pourrait être retardée de 7 ans.

Si les actions bénéfiques de l'activité physique et de la nutrition associées sont indiscutables, des publications de haut niveau scientifique, des conférences de consensus nationales et internationales montrent que l'activité physique seule, indépendamment de la nutrition, a des effets positifs très significatifs.

En France, la mise en place depuis 2013 de réseaux sport/santé/bien-être par une action conjointe du Ministère chargé des Sports et du Ministère de la Santé a pour but de favoriser la prise en charge des maladies chroniques par l'activité physique.

En revanche, en termes de **prévention primaire**, en amont du dépistage et du diagnostic des maladies chroniques, malgré l'instauration du Plan National Nutrition Santé et de quelques initiatives locales (Strasbourg et le sport sur ordonnance), les populations à risque sont insuffisamment ciblées et, comme dans le domaine de la nutrition, les disparités individuelles et sociales doivent être prises en compte.

En Auvergne, les compétences scientifiques en nutrition et activité physique ont abouti à la mise en place de l'**Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité** (ONAPS).

Un projet proposant des conseils d'activité physique associés à des conseils nutritionnels, sur une population donnée, définie comme indemne à priori de pathologie chronique, devrait permettre à moyen terme de prévenir des maladies dont les caractéristiques altèrent la qualité des années de vie gagnées.

La métabolomique ouvre de nouvelles perspectives par l'analyse des métabolites (acides aminés, acides gras, sucres…) de l'organisme et de leur rôle dans la croissance, le mécanisme des maladies chroniques, et plus globalement la santé. Ces métabolites sont considérés comme des biomarqueurs qui permettront de réaliser à terme des diagnostics précoces, et même des dépistages. Ainsi la métabolomique, développée en Auvergne, est un des facteurs très prometteurs dans le domaine de la prévention.

La génétique, et par analogie la génomique, ouvrent associées à la métabolomique des perspectives majeures dans la compréhension du fonctionnement de l'organisme, des organes et des tissus qui le composent.
Des avancées significatives déjà présentes sont attendues pour l'étude du développement des maladies chroniques évoquées. Les perspectives sont réalistes compte tenu des progrès technologiques considérables de la biologie moléculaire liés à la génétique et à la métabolomique.

En Auvergne, **une plateforme de génétique et biologie moléculaire unique, centralisée**, réunissant l'ensemble des scientifiques compétents dans la région, est en cours de mise en place et sera opérationnelle le 1er septembre 2015.

Ainsi, nous allons assister à un élargissement du champ de la médecine prédictive et personnalisée, chaque individu ayant son propre comportement, son propre métabolisme et son propre génome.

L'objectif sera l'identification de situation personnelle ou familiale à risque, pour une aide à la démarche de dépistage et de diagnostic, avec à la suite la mise en jeu de la prévention individualisée et éventuellement de traitement adapté à chaque cas avec optimisation du ratio bénéfice/risque.

Dans le respect de l'éthique, le recours à l'analyse métabolomique et/ou génétique ciblée ne pourra être proposé que par le corps médical, en plein accord avec le sujet concerné dans la démarche de prévention.

2/ Le projet CEPIA (Centre Expérimental de Prévention Individualisée en Auvergne)

Dans le contexte précédemment décrit d'une médecine 4P, ou médecine de précision, le projet CEPIA a pour objectif principal de donner aux citoyens l'espoir raisonnable de gagner des années de vie active et de bien-être. La collaboration d'acteurs d'horizons différents est indispensable.

Partout dans le monde où des actions de prévention ont été conduites et évaluées scientifiquement, des cohortes et des registres avec recueil exhaustif d'un maximum de données pour un même patient ont été constitués.

Dans notre territoire, un projet « Auvergne PCI » (PCI : Percutaneous Coronary Intervention) est en cours de finalisation pour la constitution d'un registre de 150 données par patient, qui seront étudiées pour leurs caractéristiques épidémiologiques (âge, sexe, antécédents, facteurs de risques athéromateux, biologie), pour leur prise en charge (nombre d'intervenants, délai de prise en charge), pour les techniques procédurales, avec une évaluation de la morbi-mortalité immédiate et à un an.

Ce modèle sera intégré au modèle du projet CEPIA qui s'ouvrira à deux cohortes, l'une constituée d'enfants et d'adolescents, l'autre d'adultes âgés de 35 à 55 ans, potentiellement sains, mais éventuellement candidats à une maladie chronique, parmi lesquelles une maladie cardio-vasculaire.

Ces deux projets, CEPIA et Auvergne PCI, sont développés en interaction avec l'INSERM.

Plus globalement, les professionnels de santé, les chercheurs et enseignants chercheurs, le numérique, les entreprises (Michelin, Limagrain, Aubert et Duval, Constellium, Sanofi, Théa, MSD Chibret, Almerys…), l'Etat, la Région, les communes, la Mutualité, les mutuelles, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, l'Agence Régionale de Santé, les stations thermales et les clusters de santé sont concernés.

La Région a fait du projet **CEPIA un axe prioritaire de l'un de ses domaines d'innovation stratégique** (DIS)**, dans le cadre de sa stratégie de spécialisation intelligente** (S3).

Des repères sont déjà en place, sous forme d'actions de prévention en cours ou en projet, particulièrement à l'ARS dans le cadre du projet régional de santé, et à la Mutualité. Des entreprises ont établi des programmes de santé au travail et d'activité physique (dispositif Oxygène Michelin) ou ont finalisé des propositions contributives à la réflexion en matière de prise en charge innovante (Sanofi).

Cohorte

Pour une efficacité maximale, des mesures préventives doivent être initiées aux périodes les plus favorables. Ainsi le CEPIA sera ouvert à une cohorte d'enfants et d'adolescents (période de la vie propice à la mise en place de comportement nutritionnel et d'activité physique adaptés) avec le consentement des parents, et à une autre cohorte d'adultes âgés de 35 à 55 ans, la prévention devant se situer dix ou quinze ans avant l'âge de survenue de maladies chroniques dont on sait qu'elles apparaissent avec la plus grande incidence entre 55 et 60 ans.

Pour chaque sujet volontaire (demande individuelle), six étapes successives seront proposées :

1 – recueil d'informations et établissement d'une fiche standard de santé avec évaluation du comportement dans le domaine de la nutrition, de l'activité physique, des addictions et avec analyse de l'environnement, notamment professionnel,
2 – analyse médicale pluridisciplinaire (hors analyse métabolique et génétique),
3 – prise en charge préventive et proposition éventuelle d'examens complémentaires (métabolomique et génétique),
4 – détermination d'un profil individuel de risque,
5 – nouvelle proposition d'une prise en charge préventive et participative avec accompagnement (éducation thérapeutique),
6 – suivi personnalisé à long terme.

Un partenariat avec la société Almerys permettra la constitution de registres numériques avec recueil exhaustif des données par patient, stockage, analyse, restitution hautement sécurisée, propres à définir une confiance de premier ordre.

Chaque citoyen, par sa demande individuelle, gardera sa liberté d'une prise en charge prédictive, préventive et personnalisée, dans le respect de l'éthique.

Dispositif éducationnel

La personnalisation d'un programme de prévention sous-entend l'analyse du mode de vie et du comportement de chacun. Un dispositif de type **Living Lab** permettra, par la simulation d'un supermarché, d'une cuisine

éducative et d'un plateau d'activité physique, d'identifier les mauvaises pratiques et d'induire des pratiques adaptées. Des programmes d'accompagnement éducatif seront proposés, avec des conseils hygiéno-diététiques, d'alimentation ciblée, d'activité physique et de rythme de travail.

Ainsi constitués, le CEPIA et son Living Lab auront pour ambition d'abriter un **centre de recherche sur la mobilité**, fonctionnant sur les données de dépistage, de diagnostic, de prescription et de mise en œuvre de la prévention personnalisée, adossées aux indicateurs comportementaux associant nutrition et activité physique.

Avancée du projet

Une mission d'ingénierie a été lancée par le Syndicat Mixte du Grand Clermont pour la mise en œuvre opérationnelle du CEPIA. Cette mission a pour interlocuteur principal un comité technique constitué d'un groupe restreint de personnes compétentes dans les différents domaines impliqués (recherche en santé, prévention, génétique, bio-informatique, numérique, nutrition, activité physique, éthique…).

Un comité de pilotage est, par ailleurs, mis en place, associant le comité technique à des élus et des financeurs, pour les missions d'arbitrage et de validation.

La durée de la mission ne devra pas dépasser un an.

Pour les ressources humaines, les acteurs concernés sont les professionnels de santé, y compris les spécialistes en prévention, les professionnels de l'activité physique adaptée, le personnel administratif, les chercheurs et les enseignants chercheurs, les bio-informaticiens, les biostatisticiens, les économistes de la santé, les financeurs.

Un bâtiment (CEPIA), dédié à l'accueil du public, comportera une plateforme de diagnostic équipée de salles de consultation et d'appareils d'examens complémentaires (hors génétique dont la plateforme régionale unique est implantée au CHU), un Living Lab équipé d'un supermarché virtuel et d'une cuisine éducationnelle, de salles d'activité physique virtuelle, d'un plateau d'exploration pour mesure de la condition physique, de salles de démarrage de programmes d'activité physique adaptée, un centre de recherche sur la mobilité.

Des unités mobiles seront nécessaires, chargées de recueillir les données des sujets volontaires dans les villes et les villages d'Auvergne, données qui seront ensuite centralisées pour identification des profils de risque et pour l'élaboration de programmes adaptés aux différents territoires de la région.

Un partenariat permanent avec l'industrie, la recherche, les collectivités et les institutions sera pérennisé.

L'aboutissement du projet CEPIA, avec ses spécificités, en fera un centre unique comparable, à d'autres initiatives de même type au niveau mondial, seulement actuellement au nombre de huit.

La vitalité au cœur du décor

L'activité physique et le sport : facteurs majeurs de la qualité de vie et de la dynamique d'un territoire

Admettre que l'activité physique ne se limite pas au sport de compétition et être persuadé qu'elle n'est pas un accessoire du décor, représente le premier pas vers une société moderne. Comprendre qu'elle est un formidable catalyseur de santé, d'intégration et de cohésion sociale, c'est commencer à construire une politique sportive innovante. Il faut pour cela rendre la pratique d'une activité physique et sportive à la fois attractive et accessible. C'est l'objet du "Centre de l'homme, du sport et de la science" et du développement de "chemins doux" dans la Cité. La métropole clermontoise a une opportunité unique de mettre en œuvre un souffle nouveau, de réconcilier son territoire urbain et son environnement exceptionnel au bénéfice d'une vitalité et d'une attractivité singulière.

« Le sport c'est plus que du sport » écrit Denis Masseglia, le patron du CNOSF. Mais, il faut bien faire le constat que le sport est trop souvent, voire de plus en plus, écartelé entre un sport élite et spectacle, hautement médiatisé, et un sport loisir voire de patronage au parfum d'accessoire dans la réflexion économique. Cette caricature prive le sport de la considération que devrait lui valoir sa capacité d'impact sur les grands défis de notre société.
Ne vient-on pas d'envisager d'inscrire dans un projet de loi de santé la prescription médicale de « séances de sport » ? Faut-il attendre d'être en situation de fragilité pour faire du sport ?
Faut-il attendre que les individus et la société soient malades pour reconnaitre ses vertus ? Bien en amont, il conviendrait enfin de véritablement reconnaitre les vertus de prévention primaire du sport, et plus simplement encore, de contribution à l'équilibre de l'individu et de la société.
Signe d'une prise de conscience, une circulaire du premier ministre du 30 juillet 2014 énonce que le sport a vocation à s'inscrire dans les trois volets du contrat de ville : le cadre de vie et le renouvèlement urbain, la cohésion sociale, le développement de l'activité économique et de l'emploi. Une circulaire du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, en date du 25 mars 2015, vient la compléter pour définir l'intégration des enjeux du sport dans les contrats de ville.

On y retrouve sans ambiguïté la mise en évidence du sport et de l'activité physique comme levier :

- Éducatif
- De cohésion sociale
- D'amélioration de la santé et de la vitalité
- Et enfin de l'activité économique et ce faisant de l'emploi.

On peut retourner la question sous toutes ses faces, on retrouve toujours ces mêmes enjeux : des enjeux économiques et écologiques au sens profond. Il convient donc de placer le débat au niveau de l'impact économique et social du sport sur la société. Ainsi, il faut définir et concrétiser une **vraie « écono-logie »** du sport et de l'activité physique.
L'activité physique et le sport, dans leurs différentes approches, doivent être une composante forte des initiatives territoriales qui ne doivent pas rester au niveau des incantations. Il ne faut pas se limiter à faire comme les autres mais être, dans quelques domaines choisis, **novateurs et meilleurs que les autres. Cela passe par le développement d'une politique articulant en cohérence des actions** qui donne **au territoire son identité et sa singularité.**
Trois projets phare sont proposés au service de cette politique : la création du Centre de l'Homme, du Sport et de la Science, le développement de la proximité et de l'accessibilité pour un mode de vie actif et la valorisation du sport élite. Ces projets doivent s'appuyer sur la création d'une chaire en économie du sport.
Mais avant de s'interroger sur le détail des initiatives à prendre ou à encourager dans chaque domaine, il existe deux facteurs clés de succès fondamentaux et incontournables à prendre en considération :

1. Rendre l'activité physique et la pratique du sport attractives et familières ainsi que ludiques et instructives.
2. Rendre l'activité physique et sportive facilement accessible.

Ces deux facteurs clés sont générateurs de projets communautaires significatifs et emblématiques.

1/ Création d'un Centre de l'Homme du sport et de la science

Tous les territoires tentent de se démarquer par des projets d'envergure. Par exemple, à Lyon est né le projet d'une cinquantaine d'activités sportives accessibles sept jours sur sept représentant un investissement de 100 à 150 millions d'euros pour un équipement qui comprendrait 25.000 m^2 d'espaces sportifs, indoor et outdoor, des commerces et restaurants, des bureaux et une pépinière tournée vers le sport. Les promoteurs de la *Fabrik* s'inspirent du cinéma et promettent de créer 850 emplois (Les Echos – 22/01/2015).

A l'échelle du territoire et en fédérant les forces en présence, la création d'un centre du sport et de la science représente le portail d'entrée idéal pour découvrir les activités physiques : seul, entre amis ou en famille, pour essayer de nouvelles pratiques en toute sécurité, pour tester sa condition physique et pour comprendre le fonctionnement du corps en mouvement. A l'instar du *Futuroscope* de Poitiers pour l'imagerie ou de *Vulcania* pour le volcanisme, il convient de développer un centre emblématique de l'ambition du Grand Clermont associant le sport et la science.

Ce centre aurait 4 axes majeurs :

- ***Des stands de pratique ludique pour découvrir, pour s'amuser, pour comprendre***
- ***Des lieux d'échanges*** : des ateliers et des salles de travail
- ***Des expositions thématiques permanentes***
- ***Des espaces d'innovations et d'expérimentations***

Conçu à l'image des centres des sciences alliant pédagogie, simulations et innovations, ce centre a pour vocation de rassembler tous les ingrédients de l'activité physique et du sport qui leur confèrent une position particulière et originale dans les politiques de développement territorial.
Ce centre représente un fort potentiel d'attractivité tant pour les résidents régionaux que pour les touristes nationaux et internationaux :

- permettrait d'organiser des colloques et conférences de haut niveau
- impulserait les partenariats entre les différents acteurs socio-économiques du secteur
- organiserait des rencontres et des ateliers pédagogiques
- stimulerait l'innovation et la créativité
- offrirait des formations spécifiques dédiées aux métiers du sport
- pourrait intégrer un pôle universitaire d'économie du sport.

Ce centre devra être implanté sur des friches industrielles autorisant de gros volumes aménageables mais modulables permettant l'accueil d'un nombreux public intergénérationnels. L'accessibilité doit être aisée et la situation géographique centrale afin d'atteindre facilement les lieux de pratique intra ou extra muros.

2/ Développement de l'accessibilité aux lieux de pratique

L'accessibilité des lieux de sport et d'activité physique représente clairement un des freins majeurs à l'exercice de l'activité physique. Le temps et la sécurité d'accès sont, en effet, deux écueils à l'intensification d'une activité physique.

Il s'agit, en termes clairs, que chacun dans la communauté urbaine puisse accéder en moins de 10 mn depuis la porte de son habitation à des voies « vertes » et sécurisées permettant :

- Directement la pratique d'activités physiques et sportives (marche, jogging,…)
- L'accès facile à des lieux de pratique sportive plus intense intra-muros ou en pleine nature.

Le sport contribue fortement à la santé et plus encore à la vitalité, quand il se fait "activité physique régulière". Les styles de vie s'urbanisent et se sédentarisent et vont accélérer ces tendances vers un mode de vie passif. L'activité physique régulière et modérée, alliée à une nutrition maitrisée, est une parade puissante à ces dérives. Elle représente une source de qualité de vie en général mais également de cohésion sociale. Il est assez rare de trouver des objectifs aussi peu contestables pour l'humanité.

Imaginer et créer les conditions d'un mode de vie actif est l'enjeu d'aujourd'hui et de demain

Sport en entreprise

Favoriser l'implantation de lieux d'activité physique de proximité mutualisés et développer une formation labellisée de coaching « vitalité » en entreprise.

Pour les personnes touchées par la sédentarité, la pratique de **l'activité physique doit être facilement accessible**. Marcel Michelin l'exprimait déjà à l'origine du club ASM : *« Je compris que la première condition du succès, était d'organiser ces séances de culture physique dans un local proche de l'usine ».* Pour cela le lieu de travail est un endroit privilégié. C'est le sens des projets de type « Oxygène » développés par l'ASM avec Michelin. Dans des sociétés occidentales où l'interpénétration entre la vie privée et la vie professionnelle s'accélère de plus en plus par le fait des technologies de l'information, cela devient d'autant plus vrai.

Elle doit être **personnalisée**, **encadrée** par des professionnels formés et **permettre un accompagnement** de qualité adapté à la situation de chacun. Un couplage activité physique / nutrition est essentiel.

Les programmes « Oxygène » d'activité physique en entreprise, développés avec succès chez Michelin, ont démontré sans ambiguïté l'importance de ce critère de proximité et d'accessibilité pour le lieu de travail.

Des chemins doux

Développer des cheminements doux propres aux déplacements intra-urbains, à la pratique du sport et à l'amélioration du cadre de vie.

L'objectif est de construire un espace de vie favorisant et incitant à un mode de vie actif. Cet aménagement de l'espace permet de mettre en liaison les lieux de vie, les lieux de travail et les lieux de loisirs. Il s'agit de créer des cheminements structurants.

Deux facteurs sont majeurs pour la réussite de cette ambition: la sécurité et l'esthétisme des espaces. Ils doivent engager à la promenade, permettre la mobilité active (vélo, rollers…) et inviter à la découverte du patrimoine culturel. L'activité physique dans de nombreuses villes se développe dans l'espace urbain public. Le but visé est bien qu'un maximum de personnes pratique dans des espaces ouverts n'importe où et à n'importe quel moment.

Des liaisons ville - nature

Conforter et prolonger les projets existants et/ou en cours (chemin vert de Beaumont, coulée verte du Cendre, de Riom communauté, etc...) pour valoriser l'environnement naturel exceptionnel du territoire.

L'ambition est de créer du lien entre les espaces urbains et les espaces naturels qui paraissent si proches et qui sont pourtant si difficiles d'accès. Beaucoup envient l'espace naturel auvergnat si joli vu de l'autoroute. Si la vue invite au rêve et au dépaysement, son accès reste compliqué.

L'objectif n'est pas d'ajouter de nouvelles routes mais d'organiser les voies de déplacement entre les espaces de différentes natures. Chacun devrait pouvoir accéder à une voie verte à moins de 10 minutes de son lieu de travail et d'habitation afin d'atteindre les espaces de pleine nature qui nous entourent. L'accès rapide et facile peut se faire à pied, en vélo et avec un réseau de transport en commun adapté. La découverte de l'espace naturel et agricole, qui entoure les espaces urbains et qui abrite une faune, une flore de premier ordre et un patrimoine culturel très riche, constituerait la ligne directrice de ces chemins.

3/ Dynamisme du Sport Elite

Le sport élite est important. Il est générateur de fierté et d'enthousiasme, aussi bien que de prétexte à des échanges qui contribuent à la dynamique économique d'un territoire. Il est également générateur d'innovations technologiques.

Il offre des perspectives de recherche innovantes et transférables, qui contribuent à la reconnaissance nationale et internationale des travaux des équipes locales. C'est donc un volet clé de l'ambition sportive du territoire.

Lors de la dernière enquête nationale de référence, publiée dans l'Équipe Magazine en 2007, la politique sportive de Clermont-Ferrand se situait en quatrième position au classement national et en pole position pour la qualité de ses équipements. Cette dernière donnée d'appréciation peut être considérée comme une statistique comparativement objective en termes de nombre et de surfaces.

Le rugby, l'athlétisme, le football et les sports mécaniques, sont les locomotives du sport professionnel à Clermont.

La toute première place, depuis plus de 50 ans, de l'ASM dans le haut du tableau rugbystique européen soulève la « Yellow Army » Auvergnate avec elle. Les Championnats de France d'athlétisme et la réussite des perchistes auvergnats remplissent le stadium Jean Pellez depuis plusieurs années. Le parcours du Clermont-Foot en ligue 2, mais aussi en coupe de France, les rendez-vous à Super Besse pour le trophée Andros, le passage du Tour de France, la Coupe Davis, le championnat du monde de tir à l'arc à Riom en 1999 sont autant de manifestations du sport professionnel qui tirent l'activité économique et touristique du Grand Clermont vers le haut. La capacité à organiser des épreuves de masse intra-urbaines (courir à Clermont avec 5 300 participants et la Clermontoise avec plus de 20 000) et, parallèlement, un nombre important de trails et courses d'orientation facilités par la variété de nos espaces naturels est à souligner.

Nos atouts : Des équipements sportifs pour des événements sportifs d'impact national et international
La liste exhaustive des infrastructures sportives municipales sur le territoire de Clermont-Ferrand met en évidence un panel varié et complémentaire.
L'Agglomération du Grand Clermont recense 9 équipements d'envergure internationale. Le grand Clermont dispose d'un parc d'installations sportives diversifiées, complémentaires, aux normes sportives techniques et de sécurité publique actuelles.

- Ses faiblesses résident sans doute encore dans sa capacité hôtelière de grande dimension et de qualité, même si le parc hôtelier clermontois est en extension notable et monte en gamme. De même, un grand stade, de capacité minimum à 30 000 places, manque dans le contexte national au regard de l'engagement sportif clermontois.
- Par contre, si des progrès ont été réalisés pour fédérer les projets d'accueil communs, les porteurs d'organisation sont soumis à des normes règlementaires intransigeantes, souvent réductrices et à de lourdes responsabilités de sécurité publique. La création d'équipe managériale pluridisciplinaire est désormais incontournable.
- Il est toutefois incontestable que, dans un concert concurrentiel national voire international, le Grand Clermont possède les atouts pour tirer son épingle du jeu. Son sport professionnel et de haut niveau amateur est un formidable accélérateur de particules économiques et de notoriété car il bénéficie des atouts collectifs essentiels pour s'imposer sur le marché.

Le territoire du Grand Clermont possède donc des atouts incontestables, à valoriser avec détermination et à structurer par une gouvernance transversale. Mais, cela relève pour l'essentiel d'une action au long cours qui fait partie de la « marche courante ».
Au-delà, une lacune fondamentale reste à combler pour créer un vrai équilibre et renforcer la crédibilité du territoire en matière de sport élite : **faire émerger un sport d'équipe élite féminin de classe nationale et même européenne**.

Conclusion
Le Grand Clermont et son territoire bénéficient d'un environnement naturel exceptionnel … et largement méconnu. Il faut mettre le sport et l'activité physique à contribution pour lier à l'unisson le territoire urbain et son environnement naturel au bénéfice d'un objectif ultime : l'attractivité et le dynamisme du territoire. Il s'agit également de développer une vraie culture et expertise économique sur les impacts de l'activité physique et du sport dans une approche globale du modèle.

Les ambitions se résument alors ainsi :

- Un territoire qui est fier de ses couleurs
- Un territoire qui cultive la vitalité de ses acteurs
- Un territoire qui sait intégrer sa diversité

Le sport élite, c'est Clermont la ville fierté
Le sport et l'activité physique pour tous, c'est Clermont la ville énergie
Le sport éducatif, c'est Clermont la ville espérance

Vers un nouvel art de vivre la culture

Le paysage culturel du Grand Clermont vit un double défi. Alors que Clermont-Ferrand fait le pari d'une candidature au titre de Capitale Européenne de la Culture 2028, le territoire doit affirmer et faire exister son identité et ses spécificités culturelles au sein d'un futur contexte régional bouillonnant d'initiatives. Parallèlement, les difficultés budgétaires nous poussent à questionner et repenser nos stratégies collectives vis à vis de la culture, sous toutes ses formes.

Afin de mettre à profit cette période charnière pour révéler et expérimenter de nouvelles voies et de nouveaux modes d'action, nous proposons la mise en œuvre de deux outils simples et complémentaires : les « fabriques de proximité », terrains d'exploration, de rencontres et de création à ciel ouvert, et le « nuage culturel », réseau social numérique, activateur de curiosité et de partage à l'échelle du territoire, et au-delà.

Préambule

Dans un Grand Clermont avec 414 000 habitants, combien d'entre nous, amateurs ou professionnels, s'investissent chaque jour dans des associations, collectifs, compagnies, entreprises ou autres structures pour faire vivre la culture, les arts, la connaissance et valoriser notre patrimoine commun ? Festivals internationaux, galeries d'art, tourneurs, compagnies de théâtre, salles de spectacles, groupes de rock, universités, maisons de quartiers, médiathèques et tant d'autres. Autant d'initiatives, d'investissements, d'énergies disséminées sur l'ensemble du territoire qui, réunies autour d'une vision, d'objectifs et d'outils partagés, combinés à l'ensemble des forces qui font le territoire, nous semblent pouvoir contribuer à bâtir de nouvelles interactions génératrices de valeurs, de bien-être et de rayonnement pour le Grand Clermont.

1/ Les fabriques de proximité, pour valoriser, rassembler et expérimenter

Éléments de contexte

L'Atlas Culturel édité en 2015 par le Transfo fait apparaître un territoire du Grand Clermont relativement bien équipé, aménagé et riche d'une activité culturelle et artistique dense et diversifiée. Si l'absence des arts visuels rend cette cartographie incomplète, cette photographie culturelle de notre territoire semble relativement flatteuse.

Pourtant, au-delà des mesures quantitatives, quelles interactions entretiennent chacun des éléments cartographiés ? Quels sont leur pérennité et le rayonnement de leur action ? Comment expliquer, malgré cet apparent foisonnement, qu'à l'exception de quelques locomotives bien repérées, notre territoire soit encore peu identifié sur la scène culturelle nationale ?

Le potentiel de développement culturel du Grand Clermont, l'impact de l'activité de ce secteur sur un développement plus global et durable du territoire, nous semblent à analyser au niveau de la qualité des dynamiques à l'œuvre entre les parties et de l'intelligence collective qu'elles déploient.

Au regard de différentes expériences culturelles fructueuses observées au plan national et international, à la lumière des engagements « Culture 21 : actions », l'une des voies vers un développement culturel durable du Grand Clermont semble passer par un décloisonnement des stratégies et une logique d'action plus transversale entre les acteurs. Si l'on envisage l'activité culturelle comme un levier de la vitalité socio-économique locale, il semble, par ailleurs, nécessaire de reconsidérer la place que nous accordons aux habitants et aux spécificités du patrimoine local au sein des politiques culturelles.

Les fabriques de proximité apportent ainsi une proposition combinant 4 objectifs :

- Promouvoir l'intelligence collective, le potentiel créatif et l'audace du territoire
- Expérimenter l'art et la culture comme des vecteurs de construction et de cohésion territoriale
- Construire une logique de rendez-vous avec la population et les visiteurs
- Révéler la géographie et le patrimoine spécifique du Grand Clermont

Principe général

De façon visible et lisible, nous proposons d'activer et mettre en valeur artistiquement, en alternance, différents secteurs du Grand Clermont, à travers un événementiel culturel annuel hybride et fédérateur.

Mode opératoire

> Une campagne d'exploration du territoire en guise de préambule

Qu'est-ce que le Grand Clermont ? Qu'est ce qui en fait la richesse et la spécificité ? Images du passé, reportages au présent, visions du futur, frontières, marges, espaces cachés ou enfouis, vues du ciel ou perceptions nocturnes. Le projet pourra être introduit par une vaste campagne d'exploration et de collecte où chacun pourra livrer, sous forme d'objets, d'images, de témoignages, de rencontres, un point de vue sur le Grand Clermont. Cette campagne donnera naissance à une cartographie vivante et surprenante du Grand Clermont, basée sur des représentations non conventionnelles inspirantes pour de futurs de projets et de nouveaux possibles collectifs.

> Un cycle de rendez-vous et de chantiers annuels inspirés de la géographie du Grand Clermont

Autour d'une rue, d'un quartier, d'un village, d'une friche, d'un chemin, d'un lieux phare, d'un cours d'eau…., il s'agira, dans un second temps, de susciter et valoriser annuellement, par rotation, une production artistique événementielle inédite dont la fabrication mobilisera un collectif d'acteurs multiples (habitants dans toute leur diversité, associations, écoles, commerçants, artisans, entreprises, opérateurs culturels…), différents espaces du territoire concernés (salles de spectacles, espaces publics, délaissés…), associés à des artistes locaux et des artistes invités reconnus sur la scène nationale ou internationale. Les opérateurs culturels en place pourront s'impliquer de façon complémentaire à leurs propres projets.

Parcours, spectacles, « artcamps », dégustations, créations in situ…, chaque année, les habitants et visiteurs du Grand Clermont seront ainsi invités à redécouvrir de façon surprenante et chaleureuse une portion du territoire.

La logique de rotation et de jachère, inspirée des principes de l'agriculture, permettra à chaque terrain de produire, se reposer, germiner pour, à terme, devenir plus fertile. Des fertilisations croisées entre « parcelles » pourront d'ailleurs peu à peu s'établir. Une temporalité fédératrice s'affirmera progressivement dans le quotidien du territoire.

Cette expérience favorisera de nouveaux liens et de nouvelles solidarités entre les énergies locales, ainsi qu'une approche renouvelée, transversale et collective de la logique de projet. Elle incitera chacun à circuler sur le Grand Clermont, à l'envisager et le percevoir différemment. Elle permettra la promotion et l'expérimentation de diverses connexions territoriales : chemins, transports en commun, pistes cyclables, ou même voies navigables.

Communication

Une communication audacieuse du projet, à différentes échelles territoriales et par différents outils (voir chapitre 2), constituera une base fondamentale de son impact sur le territoire et de l'affirmation culturelle du Grand Clermont au-delà de ses frontières.

La cartographie initiée en préambule du projet, selon une forme à définir, s'enrichira peu à peu de chacun des épisodes et permettra de capitaliser cette expérience culturelle originale et partagée.

Pilotage

Ce projet vivant, qui touchera l'ensemble du territoire, nécessitera une coordination, un portage et une animation professionnelle à l'échelle du Grand Clermont.

Sur le terrain, chaque chantier pourra être coordonné par un chef de chantier : pourquoi pas une équipe artistique ou un lieu culturel implanté sur chacun des territoires retenus, dont l'action « habituelle » se trouvera de ce fait bousculée, stimulée et valorisée.

Terrain d'expérimentation, de formation et d'ouverture de possibles, ces fabriques de proximité pourront impliquer annuellement une ou plusieurs équipes d'étudiants et servir de base à différents projets éducatifs.

Financement

En préfiguration du projet de candidature au titre de Capitale Européenne de la Culture, le modèle économique de cette opération fédératrice pourrait associer, à titre expérimental, collectivités locales, entreprises mécènes, et financements participatifs. Le fond de dotation pourrait être une piste à étudier.

Basé sur une valorisation de l'existant, ce projet ne nécessitera pas d'investissement en infrastructure nouvelle. Il permettra en revanche d'expérimenter de façon éphémère, en vue de futurs projets plus durables, une utilisation alternative et collective de certains espaces et équipements.

2/ Le nuage culturel pour relier, partager et capitaliser

Éléments de contexte

Différents agendas culturels existent dans le périmètre du Grand Clermont, qu'ils soient administrés par les collectivités (agenda du Transfo, agenda culturel de la Ville de Clermont-Ferrand) ou par les médias (L'agenda puydomois, Oukonva, Dusk, Cyberbougnat…). Aucun d'entre eux ne semble cependant proposer, pour l'instant, une véritable interactivité avec les publics, les artistes et porteurs de projets. Il existe, par ailleurs, des réseaux sociaux culturels généraux (senscritique, Loonao, ShowYourArt) dont les communautés se développent peu ou n'offrent qu'une interactivité limitée.

Malgré cette quantité d'agendas destinés à promouvoir la curiosité et la vitalité culturelle du territoire, les comportements culturels de la population du Grand Clermont demeurent encore relativement cloisonnés, que ce soit en termes géographiques (hyper centre, proches et moyennes banlieues, espaces ruraux), sociaux, générationnels ou en termes d'esthétique.

Proposition

Créer et développer un réseau social culturel numérique ancré territorialement, reflet séduisant de la vitalité culturelle locale, activateur de valeurs de proximité et de partage (informations, contenus, connaissances, compétences et expériences).

Cet outil pourrait associer différentes fonctionnalités : agenda culturel collaboratif, partage de connaissances et de contenus culturels, plateforme d'échanges de services (mis à disposition de lieux, de matériel, de compétences, bénévolat, logement chez l'habitant ou covoiturage…) Il pourrait stimuler la curiosité à travers des recommandations (« si vous avez aimé ceci, vous aimerez sans doute cela ») et la mobilité par un module de sorties en groupe, par exemple.

Cette application pourrait, en outre, développer des contenus exclusifs tels qu'une plateforme de diffusions d'œuvres numériques, des parcours culturels géo-localisés offrant une autre valorisation du patrimoine (histoire, architecture, curiosités locales, cheminements), de l'actualité culturelle, des conférences types MOOC, mais aussi des espaces de débats et d'échanges critiques.

Ce réseau social culturel local aurait pour premiers effets, immédiatement mesurables :

- L'effacement des barrières mentales de représentation des espaces urbains et périurbains
- L'émergence de nouvelles collaborations entre les différents porteurs de projets artistiques et culturels
- L'immersion rapide des non-résidents dans la vie culturelle locale
- La circulation et la capitalisation de la connaissance

Des solutions de développement d'un prototype inédit de ce type sont nombreuses dans le secteur du Grand Clermont, que ce soit au sein des établissements d'enseignement supérieurs, tels que l'ISIMA à l'université Blaise Pascal, ou parmi les adhérents du pôle de compétences régional « Auvergne TIC ». Un « **start-up contest** » pourrait être organisé pour mobiliser les talents du territoire autour de la recherche de solutions à même de faire naître cet outil collectif inédit.

Le Grand Clermont touristique : d'une logique de territoire à une logique de destination

Depuis les premières préconisations portées en septembre 2013 par la regrettée Catherine Damesin, le contexte a évolué.
L'annonce de la fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes en 2014 a fortement modifié les réflexions de la Conseil de Développement. En effet, l'Auvergne est un territoire clairement identifié et localisé. Qui va continuer à porter cette image, ces marques ? Il convient donc d'entrainer l'ensemble des acteurs touristiques dans une dynamique commune : faire passer le Grand Clermont d'une logique de territoire à une logique de destination
Aussi, faut-il poser les bases d'un cadre stratégique, qui fait actuellement cruellement défaut, pour définir et mettre en œuvre une politique offensive de développement touristique.

1/ Données générales sur l'activité touristiques dans le Grand Clermont

- Le tourisme représente d'ores et déjà 300 Millions d'Euros de chiffres d'affaires pour le Grand Clermont soit 3 000 emplois estimés.
- C'est un secteur en croissance. Un indicateur pertinent, tant qualitativement que quantitativement, est la taxe de séjour touristique qui, sur le Grand Clermont, est passée de 430 K€ en 2008 à 930 K€ en 2013
- Cette dynamique repose sur les nombreuses richesses du territoire, qu'elles soient naturelles, archéologiques, culturelles, historiques, patrimoniales, économiques …
- Elle est cependant très en deçà du potentiel touristique du Grand Clermont qui peut aller beaucoup plus loin s'il arrive à davantage capitaliser sur sa grande singularité de territoire alliant Cité et Nature.
- A l'horizon 2025 / 2030, ce chiffre d'affaires touristiques pourrait être augmenté d'un tiers, générant près de 1 000 emplois supplémentaires grâce à un nouveau mode de gouvernance touristique du territoire et quelques actions prioritaires à mener :

1) Avant tout, la mise en œuvre d'une politique efficace de développement touristique doit passer par la bonne échelle de gouvernance : la compétence tourisme doit se situer au niveau du Grand Clermont. Le transfert envisagé de la compétence touristique au niveau de l'agglomération ne situe pas encore le dossier au bon niveau car de nombreux point-forts touristiques ne sont pas dans l'agglomération : Riom, Châtel-Guyon, Vulcania, Gergovie, lac d'Aydat, rivière Allier, une partie de la chaîne des Puys, etc. Le territoire touristique cohérent se trouve bien sur ce périmètre et c'est en le faisant exister comme tel que l'ensemble du territoire en bénéficiera (alliance Cité et Nature).
2) Une montée en puissance de 3 chantiers prioritaires : développer le tourisme d'affaires, mettre en valeur le site de Gergovie et valoriser les portes d'entrée du Grand Clermont (aéroport, gare, grande halle, entrées autoroutières).

2/ La gouvernance touristique du territoire

Cette partie traite du problème majeur soulevé par les membres de la commission, à savoir l'absence totale de cadre stratégique et d'organisation pour piloter le développement touristique de Clermont.
En effet, le territoire du Grand Clermont est, sur le plan de la gouvernance touristique, une mosaïque d'acteurs qui interviennent de manière exclusive sur un territoire plus ou moins important (ALT Riom Limagne, OT communautaire des Cheires, de Gergovie Val d'Allier, OT municipal de Clermont-Ferrand, de Royat, de Volvic, de Châtel-Guyon…). D'autres parties du territoire du Grand Clermont ne possèdent aucune organisation touristique.
La décision de la Communauté d'Agglomération de Clermont-Ferrand de prendre la compétence tourisme représente une avancée mais, pour cela, il faut préalablement définir un cadre stratégique global et un positionnement marketing à l'échelle du Grand Clermont (voir du pôle métropolitain éventuellement pour certains aspects touristiques). En effet, Clermont-Ferrand et son agglomération ne représentent pas une porte d'entrée touristique pour l'Auvergne comme peuvent l'être d'autres capitales régionales.

Il ne s'agit pas de créer une structure supplémentaire mais, au contraire, d'en réduire le nombre (regroupement dans la partie sud et nord du territoire) et de faire du Grand Clermont un produit touristique dont l'offre, aux yeux des visiteurs, se révèle bien plus variée et attractive que des parties administratives infra-territoriale de ce territoire. Il faut donc mettre en place un cadre stratégique global et un positionnement touristique commun du Grand Clermont, bon niveau d'attractivité touristique minimale pour la clientèle.
De manière concrète, une structure de pilotage et des outils de communication communs doivent être mise en œuvre pour que chaque acteur puisse promouvoir et vendre l'ensemble du territoire (Vulcania, Royatonic, l'aventure Michelin, Volvic, les musées, les pays d'art et d'histoire, le site de Gergovie, la chaîne des puys, le lac d'Aydat, …). Dans un premier temps, des conventions de partenariat doivent être conclues entre les acteurs institutionnels pour ce pilotage commun.
Par ailleurs, il s'avère indispensable que la gouvernance de ces structures laisse toute sa place aux prestataires du secteur touristique.

Cas particulier : le tourisme d'affaires

Le tourisme d'affaires doit, lui aussi, être pensé de manière transversale, les acteurs ne peuvent plus se contenter de seulement accueillir des événements. Il convient de rappeler que la moyenne de dépenses par jour d'un congressiste est de 250€ soit 5 fois celle d'un touriste « classique ». Il s'agit donc d'un secteur où l'effet de levier est très fort.
Aujourd'hui, il représente 10% du chiffre d'affaires touristique du Grand Clermont. Ce résultat est possible grâce à la qualité des équipements existants (Grande Halle, Polydôme, Stade Marcel Michelin…), à la montée en gamme des hébergements (plus de 2 000 chambres en catégorie 3 étoiles et plus), aux activités variées et adaptées à notre époque (bon rapport qualité-prix, nature, bien-être). Mais le tourisme d'affaires pâtit d'un manque de notoriété de Clermont comme ville de congrès, d'une absence de stratégie commune et d'une grande faiblesse liée à l'accessibilité en transport en commun.

Passer de 25 à 30 M € de retombées actuelles à 50 M€ à l'horizon 2025 se révèle faisable sous 2 conditions :

- créer une structure « Convention bureau » dédié au tourisme d'affaires
- permettre au très bel outil qu'est la Grande Halle de jouer complètement son rôle

Il faut donc créer une structure « convention bureau » dédiée au tourisme d'affaires car c'est un métier différent de celui d'un office de tourisme.
Le cahier des charges du « Convention bureau » sera clair. Il doit devenir le point d'entrée incontournable de chaque entreprise, université ou association qui souhaiterait organiser un évènement sur le territoire du Grand Clermont. Il doit assurer une vraie fonction de promotion collective, au service de l'ensemble des prestataires locaux qui doivent voir en ce projet un véritable effet levier pour leur activité. Et avoir des objectifs précis de réussite annuelle

Les services qui seront rendus par le « Convention bureau » :

- Promotion, communication et valorisation de la destination Grand Clermont par présence seule ou avec partenaires dans les salons professionnels et par un « lobbying » amont en s'appuyant sur les prescripteurs locaux : le « Convention bureau » doit être proactif et ne pas se contenter seulement de répondre aux demandes
- Accueil téléphonique, accueil et réponses via le site web : la priorité est de capter 100% des demandes et d'y répondre de manière convaincante. Chaque personne doit être capable d'accueillir les demandes les plus variées en Tourisme d'Affaires, de la toute petite manifestation de 20 personnes à l'organisation d'une convention de 5 000 personnes ! Le futur "client" doit tout de suite comprendre qu'il est entre de bonnes mains, que la structure est impartiale et que la priorité est de réussir le projet dans tous ses aspects (financier, originalité, précision et timing)
- Orienter vers les prestataires locaux les plus adaptés au format d'une manifestation
- Aider à établir un cahier des charges complet d'un évènement et conseiller la ou les formules les plus adéquates
- Réaliser les appels d'offres auprès des prestataires capables de prendre en charge tout ou partie de chaque projet. Il s'agit de travailler comme intermédiaire gratuit et sans aucune préférence. Il faut que chaque appel d'offre soit visible et transparent pour tous les prestataires.

- Mettre en relation les organisateurs avec les collectivités locales et les acteurs locaux du secteur d'activité concerné.
- Organiser les visites chez les prestataires et partenaires
- Aider à la professionnalisation des acteurs qui en ont besoin
- Pour les congrès, monter les dossiers de candidature, présenter et soutenir la candidature auprès du comité de décision.
- Créer en tant que de besoin des outils et services supplémentaires :

    - accueillir spécifiquement pour des manifestations de plus de 1 000 personnes : transport, réductions, …
    - mettre en place une charte hôtelière pour harmoniser l'offre des hôtels du territoire avec des services spécifiques au tourisme d'affaires
    - financer certaines manifestations innovantes en année 1 si engagement dans la durée
    - etc.

La gouvernance de cette structure doit être souple et associée tous les acteurs du territoire (collectivités locales, hébergeurs, gestionnaires de centres de congrès, transporteurs, sites touristiques…).
Une équipe de 4 personnes peut être envisagé pour un cout annuel estimé à 550 k€ (225 de frais de personnel, 75 de fonctionnement annuel et 250 de budget vif permettant de financer des actions).
Dans ce secteur très concurrentiel, il faut agir de manière collective dans la prospection, la communication et l'action pour permettre au Grand Clermont d'être performant dans ce secteur à forte retombée économique et d'image.

3/ Porter une identité

La question de l'identité, d'être porteur de sens, d'une marque est primordiale pour faire exister et rendre attractif un territoire notamment dans le domaine touristique. Dans ce secteur, l'Auvergne représente une des régions en France les plus clairement identifiée (avec la Corse et la Bretagne). La marque « Auvergne Nouveau Monde » a accentué ce positionnement en lui donnant une image dynamique et créative. Le Grand Clermont, dans un premier temps, et le pôle métropolitain, dans un second, doivent prendre les compétences nécessaires afin de porter la marque « Auvergne Nouveau Monde » de même que les structures aujourd'hui pilotées par la région qui sont porteuses d'identité et de sens (l'ARDTA, l'AMTA).
C'est dans ce sens que le nom « Auvergne » doit rester dans l'intitulé du pôle métropolitain afin d'en faire la porte d'accès à l'ensemble du territoire auvergnat.

4/ Travail autour des notions de porte d'entrée et de camp de base

Le Grand Clermont bénéficie d'une desserte autoroutière de très bonne qualité : il se trouve au croisement de l'A75, de l'A71 de l'A72 et de l'A89. Cela génère des flux importants de personnes qui transitent sur ce territoire, mais ne s'arrêtent pas pour autant. Par sa position centrale, le Grand Clermont possède une vocation à être lieu d'étape. Nous devons donner envie à ces visiteurs de passage de s'arrêter, notamment grâce à nos entrées de ville. De plus les connexions entre ces portes d'entrées du territoire et les lieux emblématiques doivent devenir extrêmement faciles et fluides.

Si la réflexion sur les portes du Grand Clermont est née de la préoccupation de nature touristique, elle concerne aussi en premier lieu les habitants du Grand Clermont. La réflexion touristique prend alors en compte les aspects urbanistiques, paysagers, et interroge les modes de transports et les lieux de vie.

On ne peut limiter cette réflexion aux entrées liées aux modes de transports. En effet, une des spécificités du Grand Clermont c'est cette proximité avec la nature (via les deux Parcs Naturels Régionaux des Volcans d'Auvergne et du Livradois-Forez). Il faut donc créer des connexions entre la cité et la nature.

- Commencer l'aménagement de la voie verte entre Pont du Château et Authezat sur le Grand Clermont.
- Ne pas oublier que l'agglomération se découvre également depuis l'ouest ; penser aux vues dominantes sur le Grand Clermont.
- Créer et adapter des lignes de transports et des liaisons douces (pédestres et cyclistes) vers les communes le long de l'Allier et vers la chaine des puys.

Cas particulier : La mise en valeur du site de Gergovie

Situé à l'entrée du sud du territoire, le site de Gergovie bénéficie, d'une situation idéale entre la cité et la nature et d'une grande notoriété au niveau national. En effet, il compte parmi les sites historiques nationaux qui ont construit l'imaginaire national. La communauté de communes de Gergovie Val d'Allier a déjà engagé l'extension de la maison de site mais il faut être plus ambitieux en réfléchissant à un projet plus global afin de transformer ce site en un vrai pôle d'attractivité touristique pour le territoire (Alésia accueille plus de 125 000 visiteurs). Pour réaliser ces objectifs, il convient de :

- réaliser un centre d'interprétation pour comprendre Gergovie (rôle de la future maison de site).
- envisager un centre scientifique archéologique (dans la maison de site) qui pourra légitimer le site dans sa vocation culturelle et scientifique en lien avec les sites de Corent et des Martres-de-Veyre.
- mettre en place des parcours thématiques de différentes longueurs, des outils virtuels permettant des reconstitutions attractives, des animations et événements pour développer la notoriété du site notamment à l'étranger.
- améliorer l'urbanisme et l'accès au plateau. La solution la plus séduisante semble être la réalisation d'un funiculaire avec une gare de départ proche de la Grande Halle qui permettrait de régler le problème du stationnement et développerait encore plus ce site.

Au-delà de cette notion de porte d'entrée, le Grand Clermont, par sa situation et la richesse de ses équipements et sites, doit devenir un véritable camp de base pour se préparer à se projeter sur le reste du territoire auvergnat. Avant de visiter les autres parties de l'Auvergne, les touristes peuvent, sur le Grand Clermont, trouver les clés pour mieux comprendre le paysage auvergnat.
En effet, nous pouvons traiter de la thématique des volcans (Vulcania, Puy-De-Dôme), du patrimoine bâti (Notre Dame du Port, Cathédrale, abbaye de Mozac), du patrimoine immatériel (Musée des Arts et Traditions Populaires d'Auvergne, l'AMTA, les Brayauds), des gaulois (Gergovie, musée Bargoin), du thermalisme (Royat, Châtel-Guyon), de l'aventure industrielle (Michelin, Volvic), etc. Des actions marketing, des circuits en lien avec cette notion de camp de base doivent être créés afin d'augmenter la durée de séjour des touristes sur notre territoire. Dans un deuxième temps, il faut mettre ces lieux emblématiques en réseau avec l'ensemble de la région Auvergne afin d'amener les touristes à revenir.

5/ Développer une culture tourisme

Aucune destination ne s'improvise destination touristique. Il faut développer une « culture tourisme » chez les habitants, les commerçants et les restaurateurs. L'économie touristique demeure, avant tout, une économie de services et il faut donc réfléchir à ceux attendus par les touristes. L'accueil des populations touristiques, dans le cadre des grands évènements, doit être totalement repensé : cela est particulièrement vrai pour le festival international de court métrage ou les matchs de coupe d'Europe de l'ASM.
De l'aéroport à l'hébergement touristique en passant par les commerces et les restaurants, chaque acteur doit faire l'effort d'un accueil sur mesure pour ces populations éphémères. Ainsi, il est proposé :
• de mieux intégrer les prestataires dans la gouvernance et dans les projets.
• de développer le concept « d'Ambassadeurs » en faisant des habitants des acteurs du tourisme.

Conclusion

Nous pensons qu'il est temps d'appréhender l'économie touristique du Grand Clermont sous un angle plus systémique, plus collaboratif, plus stratégique, plus marketing et plus politique. Il est temps de définir une vraie politique touristique avec des objectifs précis, des stratégies performantes, une organisation innovante et des ressources adaptées. La logique de projets de ces 10 dernières années doit être supplantée très vite par une logique de produit et la mise en œuvre d'une « culture tourisme » dans une approche de marque de destination. C'est tout l'enjeu du développement d'une économie en capacité de créer de nombreux emplois directs et indirect.

Un territoire de nature singulière

Un projet pour le Grand Clermont

Au-delà des spécificités de son urbanisme, l'attractivité de Clermont-Ferrand, ville mère du Grand Clermont, repose sur une vraie originalité, qui la démarque d'autres agglomérations de taille équivalente : grâce à sa position unique au pied de la faille de Limagne et à proximité de la chaine des Puys, l'espace urbain est comme « enchâssé dans son écrin vert », offrant aux habitants comme aux visiteurs à la fois des points de vue tout à fait exceptionnels et un accès direct, facile et rapide, à des espaces de nature remarquables et préservés. Fort d'un territoire qui conjugue des espaces agricoles vivants en lien avec un patrimoine naturel remarquable, fort aussi de ses industries, de son tourisme et de ses pôles de recherche, le Grand Clermont mise sur un développement territorial ambitieux et innovant pour revendiquer un statut de métropole nationale et européenne.

1/ Une métropole dans un territoire de nature singulière

Une métropole atypique

La métropole auvergnate n'est pas une agglomération qui s'oppose à un arrière-pays agricole non encore urbanisé mais un ensemble qui forme un tout, singulier et cohérent.

La configuration de la ville est imprégnée par les échanges permanents entre ces deux parties. Les liens multiples et forts entre la ville et l'agriculture sont historiques : les ouvriers Michelin double actifs sont à l'origine du maintien des paysages ouverts grâce aux troupeaux ovins collectifs qu'ils utilisaient. Ces échanges sont en lien avec la géographie singulière du lieu entraînant un véritable **maillage de la dimension naturelle dans la ville.**

Le Grand Clermont s'inscrit par nature dans une mosaïque fine de milieux semi-naturels, garants des écosystèmes.

Une agriculture vivante, en lien avec un patrimoine naturel remarquable

La métropole est imbriquée dans l'espace agricole et les coteaux de la faille de Limagne, comme dans un écrin.

Le maintien de **paysages ouverts** offre des points de vue exceptionnels et multiples sur l'agglomération. La présence de la nature est par ailleurs visible de tout lieu de la ville. **Des espaces naturels à haute valeur écologique** sont présents au cœur du territoire. **Les grands espaces agricoles** de la plaine de Limagne et du Val d'Allier constituent une ressource économique incontestable. De ces terres parmi les plus fertiles d'Europe ont émergées **des filières agro-alimentaires originales**, compétitives et hautement spécialisées, grâce à la dynamique de modes de coopération territoriale exemplaires (Limagrain, Sucrerie de Bourdon…). A l'origine d'un plateau de compétences de niveau mondial dans les domaines des céréales et de la nutrition (Céréales Vallée, Nutravita), ces filières assurent le maintien et le développement de petites exploitations agricoles familiales et offrent à l'agglomération des **perspectives de croissance et d'emplois durables**. Parallèlement, de nouveaux modèles économiques plus modestes, basés sur **des productions locales de qualité en circuit de proximité,** sont en émergence et pourraient se développer de manière complémentaire.

Le dynamisme de l'activité touristique repose largement sur cette richesse territoriale.

Un patrimoine territorial menacé

L'activité agricole du Grand Clermont peut être fragilisée dans ses fonctions et contributions vitales:

- **économique** : disparition des exploitations, pression urbaine sur le foncier agricole, fragilisation économique des filières spécialisées, déficit de liens vis-à-vis du marché local, déficit ou éloignement des outils de valorisation agro-industriels…
- **territoriale** : enfrichement, abandon, déprise et fermeture des paysages, artificialisation, extensification, perte de diversité biologique et paysagère…
- **sociale** : départ de populations agricoles et perte de savoir-faire, absence de dynamique d'installation de jeunes agriculteurs, déficit de circuits courts, perte du lien social « ville - campagne », dégradation de la qualité de vie dans les espaces délaissés…

La qualité et la diversité des paysages qui entourent la ville est aujourd'hui menacée :

- par le développement urbain,
- par la disparition progressive des activités agricoles historiques qui en assuraient la maintenance (cultures diversifiées, arboriculture, pastoralisme…)
- par l'évolution de la couverture forestière qui, insidieusement, ferme les points de vue.

Un enjeu territorial métropolitain

Il s'agit de changer le regard porté sur le développement urbain, de considérer que l'attractivité urbaine peut aussi se fonder sur une offre d'aménités et de ressources économiques procurées par la diversité des espaces agricoles et naturels.

Il s'agit d'imaginer une ville « organique » enracinée dans son territoire, valorisant l'ensemble des ressources naturelles et agricoles de proximité, assurant un ancrage territorial de l'agglomération et tirant parti du dynamisme des filières agricoles, agro-alimentaires et touristiques.

Il s'agit d'inscrire ces perspectives à une échelle dépassant largement celle du Grand Clermont : c'est tout l'espace du pôle métropolitain **« Clermont - Vichy Auvergne »** en lien avec **les 2 PNR** qui est concerné.

2/ Une réflexion sur les outils de maîtrise du territoire et de sa mise en valeur

Les enjeux

La multifonctionnalité des espaces composant le territoire (espaces semi-naturels, agricoles et forestiers) doit être constamment prise en compte, en fonction des trois grands rôles indissociables joués par ces milieux, sites et paysages :

- **économique :** ces espaces, qui constituent des supports importants de l'économie locale, créateurs de richesses et facteurs d'emplois, contribuent au développement et à l'attractivité du territoire. Les terres du Grand Clermont constituent ainsi un outil de travail et une ressource pour toutes les formes d'agriculture.
- **territorial :** ces espaces contribuent très largement à l'**identité** du Grand Clermont, à sa diversité biologique et paysagère et, in fine, à renforcer son **attractivité**, à la fois touristique (visiteurs) et résidentielle.
- **social :** il existe une forte demande sociale pour un maintien du lien « ville - campagne » et une attente grandissante des habitants et des consommateurs, mais également des touristes en visite en Auvergne, pour reconnaître les bénéfices apportés par ces espaces (bien-être, santé, lien social …).

L'objectif de croissance démographique affiché par le Grand Clermont ne sera atteint que si le territoire est en mesure de conjuguer harmonieusement ces trois éléments.

L'enjeu du foncier agricole dans un contexte de « périurbanisation » de l'agriculture

Sur le territoire de l'agglomération, les **filières agroalimentaires** offrent, pour peu que les capacités de productions agricoles soient préservées, de réelles perspectives de croissance et de création d'emplois.

Des potentialités de développement existent également en se basant sur **des besoins nouveaux** exprimés par la société : produits locaux, circuits de proximité …

Dans un contexte de périurbanisation de l'agriculture du Grand Clermont, la pérennité de toutes ces filières se heurte cependant à la **disparition des surfaces agricoles**, souvent les plus fertiles et les mieux équipées pour combattre le déficit hydrique des plaines de Limagne et du Val d'Allier. Pour réaliser une opération d'urbanisme, il reste toujours plus facile et souvent moins couteux d'aménager un terrain agricole que de faire du renouvellement urbain.

En milieu périurbain, les activités agricoles doivent aussi faire face à de nombreuses **difficultés de cohabitation avec une population urbaine** déconnectée du monde rural, entrainant des tensions voire de l'insécurité pour les cultures et les troupeaux (chiens errants, vols)…

Au-delà de leur vocation économique, les activités agricoles sont essentielles pour **l'entretien et la mise en valeur des territoires naturels de l'agglomération**. C'est aussi le moyen de conserver des paysages ouverts, des points de vue et une accessibilité du public à ces espaces poumon de la ville. Même si des dispositifs de protection de l'espace agricole existent (SCOT, PLU), l'agriculture périurbaine reste très fragile et nécessite **l'accompagnement de la puissance publique pour se maintenir**.

Des politiques publiques coordonnées pour un aménagement efficace des espaces agricoles et forestiers

L'activité agricole est trop souvent perçue comme ignorant la logique urbaine et les enjeux de préservation des patrimoines naturels et des paysages alors qu'elle apporte déjà une contribution essentielle.

De nouvelles initiatives apparaissent : les Chartes d'agglomération visant à initier de nouveaux modes d'approche pour coordonner et mettre en synergie le développement urbain et le développement agricole.

La loi d'avenir pour l'agriculture propose de renforcer, au-delà de la recherche de la double performance économique et environnementale, « **l'ancrage territorial de la production et de la transformation agricole** ». L'enjeu n'est pas seulement celui des circuits de proximité entre producteurs et consommateurs, mais aussi celui des « circuits courts industriels », qui vise à produire et transformer régionalement, dans le cadre de filières d'excellence qualitative et quantitative.

Les collectivités locales sont interpellées pour intégrer le champ de l'agriculture et des espaces naturels dans leurs politiques, d'urbanisation, de transports, la création de zones d'activités, etc…

De nombreuses démarches et procédures existent (Charte d'agriculture, charte forestière, SCOT, PLU, Agenda 21, SRCE-Trames vertes et bleues, réseau Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, Plan Climat territoriaux…). Chacune peut être engagée dans des calendriers et sur des périmètres différents. Un besoin de cohérence territoriale et de vision à court, moyen et long termes conduit à rechercher **de nouveaux modes de gouvernance territoriale permettant d'intervenir, dans une logique coordonnée et de mobiliser les ressources financières nécessaires.**

Complémentaire des politiques publiques, « l'intendance du territoire », concept développé dans les pays anglo-saxons, constitue une stratégie dont la vocation est d'impliquer propriétaires et usagers en vue de favoriser la conservation et l'utilisation raisonnée des ressources naturelles, culturelles et paysagères. Elle s'appuie sur des accords volontaires négociés entre les propriétaires fonciers publics ou privés et des organismes d'intendance du territoire.

Privilégier des territoires emblématiques

La **diversité des territoires périurbains** du Grand Clermont ne permet pas une réponse unique et uniforme à l'enjeu d'aménagement des espaces agricoles et naturels.

Il est proposé au Grand Clermont de commencer par des territoires délimités de mise en valeur. Ces territoires emblématiques doivent être démonstratifs :

- **Les Côtes de Clermont**,
- **La plaine agricole de Limagne et du Val d'Allier,**
- Les fonds de vallée,
- Les plateaux de la faille de Limagne, à la périphérie de la chaîne des Puys, tel le plateau de Gergovie,
- La Limagne des buttes…

3/ Des pistes de propositions d'aménagement de l'espace

Gérer les espaces naturels et agricoles, ressource territoriale d'intérêt collectif et valeur sociale

Les espaces naturels et agricoles doivent être gérés comme une ressource territoriale d'intérêt collectif, notamment à travers le foncier et comme une valeur sociale qui devrait être intégrée par chacun des acteurs.
Seule une vraie gouvernance foncière, fondée sur des coopérations entre les acteurs du territoire, sera à même de limiter les stratégies spéculatives et de développer des politiques territoriales pour préserver les espaces naturels prioritaires.
La mobilisation du foncier agricole doit s'effectuer dans des projets de territoire coordonnés, en lien avec les autres politiques sectorielles (autres activités économiques, loisirs, culture, tourisme).

Nous proposons deux interventions ciblées, l'une sur les coteaux et l'autre sur la plaine de Limagne - Val d'Allier.

Réaliser un diagnostic scientifique pour préciser les enjeux agricoles et patrimoniaux

Un diagnostic scientifique doit venir compléter les connaissances issues des études déjà rassemblées et faire le bilan des actions engagées.
Ce diagnostic pourrait être l'occasion de constituer un partenariat pour que chaque acteur potentiel du projet bénéficie de la même information.
Exemple du Pôle Métropolitain de Lyon *: réalisation d'une étude sur le devenir de l'agriculture en partenariat avec la Région et les Chambres d'Agriculture qui débouche sur un plan d'actions (circuits de proximité et développement des filières industrielles, maîtrise de la consommation foncière, coordination territoriale des outils de transformation, stratégie alimentaire territoriale, enjeux des espaces naturels…)*

Pour les coteaux : identification des enjeux de zones de reconquête agricole en vue d'une gestion durable des sites intégrant biodiversité et paysages.
Pour la structuration du foncier agricole en Limagne - Val d'Allier : connaissance de la consommation du foncier agricole, évaluation des besoins de foncier économique (agriculture, tourisme, industries, infrastructures routières, zones d'activités, résidences urbaines, espaces naturels…)

Élaborer un pacte territorial de protection et de mise en valeur des espaces naturels et agricoles, Grand Clermont

Ce pacte reprendra des éléments de charte d'agglomération en y intégrant les enjeux des espaces extra-urbains.
Il définira un programme opérationnel d'intervention à court, moyen et long termes afin de préserver et mettre en valeur les espaces naturels et agricoles.
Ce programme aura plusieurs niveaux d'intervention : un niveau global à l'échelle du Grand Clermont voire du Pôle Métropolitain et des interventions plus locales comme sur les coteaux ou la Limagne - Val d'Allier par exemple.

Il s'appuiera sur des dispositions déjà existantes du SCOT, lesquelles seront enrichies suite aux enseignements du diagnostic scientifique.
La charte « Terres en Ville » signée par 28 aires urbaines est un modèle d'engagement à considérer.

Le pacte territorial devra comporter des instruments offrant une capacité à maitriser l'espace foncier

Il sera nécessaire de mobiliser les opérateurs fonciers (SAFER et EPF) et des opérateurs d'aménagement pour réaliser certains travaux de restructuration de l'espace (SEAU).
De nombreux outils permettent de protéger de manière spécifique les espaces agricoles : ZAP, PAEN…
Il s'agit de se donner les moyens de constituer des réserves foncières à mettre à disposition d'agriculteurs porteurs de projets.

Plusieurs dispositifs peuvent être activés :
- Constitution d'**associations foncières agricoles** ou **pastorales** rassemblant les différents propriétaires,
- **Acquisitions foncières par les collectivités**,
- Utilisation de la préemption,
- Intendance du territoire…

Ces dispositifs de protection foncière permettent de répondre aux enjeux de l'agriculture périurbaine.
Dans le cas des coteaux de l'ouest clermontois, par exemple, il n'y a pas forcement d'agriculteur en place pour être acquéreur final. L'enjeu est de créer les conditions pour que ***de nouveaux agriculteurs, porteurs de projets viables et en accord avec les objectifs du territoire, puissent précisément s'installer.***

Réfléchir aux moyens de financements (fonds d'intervention)

L'ensemble des actions ne pourront être mises en œuvre que si les collectivités locales disposent de moyens financiers spécifiques pour les soutenir.
Il ne s'agit pas d'intervenir directement dans le financement du développement de l'agriculture mais d'être facilitateur pour que de véritables stratégies territoriales puissent se développer.
L'affichage d'une stratégie d'agglomération, voire métropolitaine, est un moyen pour **mobiliser des financements spécifiques (CPER, Région, FEADER).**

Gouvernance

Clermont Communauté devra jouer un rôle particulier en appui du **Grand Clermont** pour les enjeux urbains.
Naturellement, les grands projets devront être abordés dans le cadre métropolitain voire régional, notamment pour les infrastructures de transport et les grandes zones d'activités à caractère structurant.
Il sera nécessaire de mettre en place une collectivité chef de file avec des moyens politiques et financiers lui permettant de piloter le projet.

4/ Des pistes d'actions pour développer harmonieusement le territoire du Grand Clermont

Animation

- **Mettre en place un dispositif d'animation** pour susciter des regroupements d'acteurs comme dans la mobilisation des propriétaires et collectivités pour initier l'émergence d'associations foncières agricoles (AFA) et/ou pastorales (AFP) ainsi que d'accords volontaires (Conventions). Ceci devra impliquer particulièrement les Chambres d'Agriculture (63 et Auvergne), la SAFER, le CEN Auvergne ainsi que les organisations professionnelles agricoles et agroalimentaires (Coop de France, URIAA).

Soutien économique

- **Soutenir des actions permettant de promouvoir les produits alimentaires locaux :** appui au développement des circuits de proximité, politiques de restauration collective avec des produits locaux et régionaux.

- **Soutenir des actions permettant de promouvoir les productions régionales et le développement de leur utilisation par les industries agroalimentaires régionales** (appui aux circuits courts industriels, créateurs de valeur territoriale)

- **Soutenir des projets d'aménagements collectifs du territoire** s'appuyant sur une vision globale et cohérente des différents enjeux (économie agricole et touristique, environnement, aménagements, gestion du territoire…)

- **Soutenir dans leurs phases d'émergence des projets novateurs** (exemple : troupeaux ovins communautaires…)

- **Renforcer le partenariat avec les agriculteurs des zones de montagne** (transhumance inverse, banques de paille…)

Actions foncières

- **Élaborer un programme d'Action Foncière** (préemption, soutien à la structuration agricole, acquisition des espaces naturels, conventions) : volet foncier d'un contrat d'agglomération (appuyé par des fonds : CPER, Région, FEADER, etc…), éclairé par la mise en place d'un Observatoire Foncier (connaissance des mutations, lieu de débat entre acteurs publics et privés pour optimiser la gestion de la ressource foncière).

- **Constituer des entités foncières permettant l'installation de nouveaux agriculteurs** sur des projets agricoles viables avec des activités en lien avec le territoire et tournées vers la ville : accueil, hébergement, circuits de proximité… Un comité d'agrément composé des collectivités, de la profession (Chambre d'Agriculture, Coop de France…) et d'autres acteurs (CEN Auvergne, Terres de liens…) sélectionnera les porteurs de projets.

- **Procéder à des acquisitions d'espaces naturels :** achats par des collectivités territoriales, le CEN Auvergne ou un fonds de dotation à créer.

Aménagements

- **Élaborer un programme pluriannuel d'aménagements durables, dans le respect des enjeux patrimoniaux et agricoles.** Il s'agit des travaux pour la remise en culture (débroussaillage, accès, clôtures, etc…), pour la restauration et la gestion des espaces naturels, l'ouverture et l'accueil du public, la réalisation de voirie agricole et de chemins de randonnée, mais il peut s'agir aussi de « bâtiments relais » réalisés par la collectivité mais remis ensuite à un agriculteur, d'installations collectives pour une meilleure gestion de l'eau pour l'irrigation, etc…

Information/communication

- **Mettre en place une communication adaptée sur les actions** : fréquentation des sites, soutien aux filières locales…

- **Réaliser des parcours d'interprétation** faisant connaître ce territoire et expliquant ses enjeux économiques et les contraintes à respecter (cultures, animaux, paysages, biodiversité…)

- **Organiser la promotion des espaces naturels et agricoles, ainsi que des produits et services associés** et faire connaître les synergies entre activités agricoles et patrimoine naturel dans les établissements de formation (écoles, collèges, foyers laïcs…)

Enseignement/recherche

- **Impliquer les établissements de formation et de recherche** (Universités, AgroParisTech, VetAgro'sup, INRA, IRSTEA…) au sein du Pôle de compétitivité Céréales Vallée ainsi que sur la recherche de nouvelles formes d'approche pour mieux prendre en compte les problématiques spécifiques à l'agriculture périurbaine dans une vision globale du fonctionnement de la ville (la Ville organique….).

- **Mettre en place un dispositif d'évaluation et de partage des résultats**

Vie sociale

- **Prendre en compte la dimension sociale** : libérer des espaces pour des jardins ouvriers et partagés, créer les conditions d'une vraie appropriation de ces espaces par des habitants, en lien avec la politique des quartiers sensibles.

- **Organiser la surveillance de ces territoires** et assurer une présence de la force publique pour faire respecter les biens (animaux, cultures), les équipements et la biodiversité naturelle (environnement).

- **Organiser une grande manifestation collective. « Clermont Paradisio »** pour ouvrir et sensibiliser les habitants sur la valeur exceptionnelle de leur territoire.

Allocution de clôture par Dominique ADENOT, Président du Grand Clermont

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Il me revient la lourde tâche, après des interventions aussi brillantes, de conclure vos travaux.

Je le ferai brièvement car votre attention, soutenue depuis ce matin, mérite rapidement quelque relâchement.

Je voudrais tout d'abord, au nom des 76 conseillers du Syndicat Mixte du Grand Clermont, remercier le Recteur Monteil et ses collègues du Conseil de Développement pour l'engagement sans faille et la créativité exceptionnelle dont ils font preuve depuis maintenant trois ans.

Je crois votre aventure collective sans précédent.

Rester concentré sur la feuille de route que nous avions proposée à Jean-Marc Monteil en lui offrant la Présidence de ce « Think Tank » doit autant à ses qualités personnelles qui, comme chacun a pu s'en rendre compte, sont immenses, qu'à la conviction de chacun des 115 membres actifs du Conseil de Développement qu'ils participent à quelque chose de très important.

De quoi cette implication exceptionnelle est-elle le signe ?

Et bien d'un changement de paradigme.

Hier la conception des politiques publiques était l'apanage des élus.

Aujourd'hui, elle se partage avec les acteurs de la société dite civile qui ne sont plus simplement consultés pour avis mais qui entendent co-construire avec leurs représentants la stratégie territoriale dont ils ont besoin pour pouvoir réaliser leurs projets.

Et ce qui est déterminant aujourd'hui, et qui n'existait pas à ce niveau hier, c'est le niveau d'expertise dont ils font preuve en abordant les questions dont ils se saisissent et ce dans tous les domaines.

Il se trouve que j'ai la chance d'être depuis longtemps dans la sphère publique ayant survécu, depuis 26 ans, cinq fois aux élections politiques.

Cela offre l'avantage de pouvoir observer les changements très rapides qui se sont opérés pendant ce quart de siècle dans la façon de conduire les collectivités territoriales.

Et, c'est évidemment l'accès facilité à l'information, avec l'arrivée massive d'internet dans les foyers au cours de la décennie 2000, qui a changé radicalement la donne.

Jusqu'alors la délégation de pouvoirs qu'organise la démocratie représentative fonctionnait plutôt bien. Les citoyens, rebutés par l'effort qu'il fallait produire pour « entrer » dans les dossiers élaborés

par les techniciens, acceptaient volontiers que les décisions se prennent sans leur concours actif. Aujourd'hui c'est terminé.

La première fois que j'ai vu s'opérer ce basculement, c'est à propos de la construction du contournement sud-ouest de l'agglomération clermontoise.

Est arrivée dans mon bureau d'adjoint à l'urbanisme, une délégation de riverains, érigée en comité de défense (c'est dire la confiance qu'inspirait l'ouvrage), muni d'un volumineux dossier passant au scanner les 110 pages du dossier, élaboré par le Conseil Départemental, qui en avait la maitrise d'ouvrage.

Une fois transmis aux Ingénieurs des Ponts et Chaussés, il avait bien fallu se rendre à l'évidence que, sur de nombreux points, la critique était pertinente et qu'il leur fallait remettre l'ouvrage sur l'établi.

Certains se plaignent de l'irruption de cette nouvelle catégorie d'acteurs que sont les citoyens. Il est vrai que cela est très perturbant comme d'ailleurs le sont toutes les révolutions. Mais en réalité, il nous faut très rapidement surmonter cette gêne et voir dans ce processus partagé d'élaboration des politiques publiques une formidable opportunité de fabriquer de meilleures décisions.

Le Conseil de Développement du Grand Clermont nous en fait doublement la démonstration.

Tout d'abord, il travaille de façon très professionnelle avec des idées claires, des méthodes d'analyse éprouvées, une capacité de synthèse rarement atteinte sur des sujets aussi complexes et, enfin, avec un plan d'action réaliste.

Serions-nous dans une entreprise qu'elle trouverait dans ces propositions la possibilité de créer un écart concurrentiel favorable lui permettant de gagner des parts de marché.

Ensuite, le Conseil de Développement ne fonctionne pas en vase clos, dans un entre soi rassurant mais ouvre « ses projets » sur le plus grand nombre en proposant, pour chacun d'entre eux une collaboration active des différents maillons de la chaine de l'innovation du simple citoyen à l'entreprise leader dans sa technologie et ce grâce à l'utilisation proactive des nouvelles plateformes de partage des connaissances.

C'est passionnant.

J'ai lu très attentivement vos différents projets. Ils sont tous basés sur un jeu collectif.

C'est ainsi, je cite vos propos :

- que l'implantation d'une bio-raffinerie devra être conçue selon un modèle collaboratif,
- que l'entreprenariat numérique passera par un réseau de « numlabs » et de « livinglabs »,
- que la mise en place du CEPIA supposera une médecine personnalisée et participative,
- que la création d'un centre de l'homme, du sport et de la science alliera pédagogie, simulation et innovation,
- que le nuage culturel permettra de relier, partager et capitaliser les meilleures créations,

et ainsi de suite.

Mais me direz-vous, tout cela va-t-il déboucher sur du concret ?

Je voudrais ici m'adresser à ceux d'entre vous qui, en provenance d'autres territoires de la future région Auvergne-Rhône-Alpes, nous ont fait l'amitié de venir ce matin participer à nos travaux.

Lorsque vous nous connaitrez mieux, vous constaterez qu'ici, dans le Grand Clermont, nous sommes capables de grandes choses, lorsque nous nous regroupons derrière une vision partagée.

Nous en avons fait la démonstration lors des cinq années d'élaboration du SCOT.

Commencée dans une opposition revendiquée entre les rats des villes et les rats des champs et dans la méfiance qu'inspire toujours la perspective de schémas contraignants, nous avons finalement adopté, dans une unanimité qui en a surpris plus d'un, à commencer par l'Etat, un schéma de cohérence territorial capable d'entrainer tout un territoire, des grandes villes aux plus petits villages, derrière une ambition véritablement métropolitaine.

A quoi cela est-il dû ? Evidemment pas à une soudaine mutation génétique mais à une longue tradition de solidarité entre tous les auvergnats. C'est, qu'en effet, dans un territoire difficile à cultiver, il a toujours fallu compter sur l'entraide pour semer, récolter puis valoriser les productions.

Ainsi, s'est forgée au fil des siècles une culture très particulière qui pourrait bien constituer un atout pour notre entrée dans le XXIème siècle. Là où s'installaient des solidarités de classe idéologisées, comme dans les régions industrialisées dès le XIXème siècle, se pratiquaient encore des solidarités rurales de projets. C'est ainsi qu'un tel en difficulté pouvait compter en quelques heures sur un coup de main de ses voisins pour rentrer une récolte qu'un orage menaçait ou rattraper une bête égarée du troupeau.

Cette attitude est encore aujourd'hui à l'œuvre. Elle est même notre marqueur anthropologique. Ici dans le Grand Clermont, il est, par exemple, facile de réunir en 48 heures les personnes ressources qu'il faut pour faire avancer un projet. Ce n'est pas nous qui le disons mais ceux qui venant d'ailleurs, entreprennent sur notre sol.

Vous avez compris, ce matin, comment le territoire qui s'organise autour de la plaque urbaine clermontoise, veut devenir un espace de fort développement, apportant à cette Région déjà leader qu'est Rhône-Alpes, les ingrédients qui lui manquent peut-être pour devenir un nouvel eldorado européen. D'ailleurs, les propositions, qui vous ont été présentées ce matin, ont déjà commencé à être mises en œuvre avec le recrutement de deux chargés de mission sur la filière Ethanol et le CEPIA.

Aux grands élus de la plaque urbaine, au premier rang desquels le Maire de Clermont-Ferrand, le Président du Pôle Métropolitain et le Président du Conseil Départemental, de se saisir maintenant des autres projets en les accompagnants d'abord au niveau ingénierie puis en dégageant ensuite les moyens nécessaires pour faire effet de levier dans un partenariat public-privé efficace.

Et, il y a urgence à agir rapidement car la caractéristique d'une innovation est d'être facilement copiable. Il nous reviendra donc, au niveau du Syndicat Mixte dans les mois qui viennent, avec l'ensemble des partenaires de la Métropole, de les valider puis d'en programmer la réalisation dans un espace-temps qui pourrait se séquencer en actions à 2, 4 et 6 ans.

Pour ce faire, nous devrons garder à l'esprit trois lignes directrices dont il ne serait souhaitable de ne pas s'écarter.

La première sera de veiller au développement équilibré du territoire de la Métropole Clermont - Vichy - Auvergne. Comme cela l'a été démontré, notre territoire singulier ne saurait souffrir des mêmes erreurs d'urbanisme qui se sont produites ailleurs et, aujourd'hui, difficilement réparables à notre horizon d'action. A la fracture sociale qui se creuse depuis 20 ans, ne rajoutons pas une fracture territoriale qui relèguerait certaines communes en seconde voire troisième division.

La seconde sera de conserver cet esprit d'équipe non-partisan qui, depuis quelques années, est la marque de fabrique du Grand Clermont. Lorsqu'il s'agira de défendre à Lyon mais aussi à Paris et à Bruxelles nos projets, alors nous ferons bloc pour promouvoir notre intérêt territorial. Nous avons trop soufferts de nos divisions pour prendre aujourd'hui le risque de nous opposer.

La troisième sera de tout faire pour assurer la plus grande cohérence possible, dans le temps, de l'action publique. Dans un monde plus que jamais ouvert, notre capacité à garder le même cap sera une des conditions déterminantes de nos succès futurs.

Vous le voyez, ces préalables sont exigeants. Beaucoup a déjà été accompli ces dernières années, mais ne sous-estimons pas ce qu'il reste à faire. Pour ma part, je suis confiant. Malgré un contexte difficile, nous allons gagner la bataille de l'attractivité. Et qu'on ne vienne pas nous dire qu'il n'y a plus d'argent pour entreprendre ! Le 22 juin dernier, Monsieur le Préfet nous avait conviés à une présentation du Plan Juncker de relance de la croissance européenne. Il s'agit rien moins qu'une enveloppe de 315 Milliards d'€, sous forme de prêts, de garanties et d'apports en fonds propres avec deux règles simples : pratiquement tous les projets sont éligibles et le premier arrivé sera le premier servi.

J'en suis ressorti avec la conviction qu'il fallait faire les choses dans le bon ordre c'est-à-dire concevoir des projets ambitieux et, ensuite, aller chercher leur financement plutôt que d'attendre d'avoir trouvé un financement pour lancer un projet.

Je terminerai, après vous avoir remercié pour votre participation à ce deuxième colloque du Conseil de Développement du Grand Clermont, par cette citation d'Antoine de Saint-Exupéry qui illustre admirablement vos travaux : « Si tu veux construire un bateau, ne rassemble pas tes hommes et femmes pour leur donner des ordres, pour expliquer chaque détail, pour leur dire où trouver chaque chose... Si tu veux construire un bateau, fais naître dans le cœur de tes hommes et femmes, le désir de la mer."

Directeur de la publication :
Jean-Marc MONTEIL

Mise en page :
Le Grand Clermont

Impression :
Imprimerie Decombat

Crédit photo :
Le Grand Clermont

Crédits cartographiques :
Agence d'urbanisme Clermont Métropole